

**Développement durable :
rapport annuel 2020
sur la situation de la ville**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	7
A - Actions de l'éco administration	7
1. Du bilan carbone vers une stratégie climat	7
2. Poursuivre les efforts en termes d'économie d'énergie	8
3. Promouvoir des transports plus propres et alternatifs	13
B- BILAN AU NIVEAU TERRITOIRE.....	14
1. Sensibilisation aux économies d'énergies et à l'habitat durable.....	14
2. Les déplacements	16
FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	22
A- Bilan des actions internes à la collectivité.....	24
1. L'eau, une ressource rare	24
2. La préservation de la ressource en eau	24
3. Gestion du patrimoine naturel	26
B- Bilan des politiques mises en œuvre sur son territoire	28
1. Ville nature et nourricière.....	28
2. Éducation à l'environnement.....	31
3. Les Ateliers du développement durable	32
4. La Fête de l'éco attitude	32
FINALITÉ 3 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS.....	33
A- Bilan interne de la collectivité	33
B- Bilan des politiques mises en œuvre sur son territoire.....	35
1. Favoriser les liens entre les habitants.....	35
2. Plus d'égalité et moins d'exclusion	39
FINALITÉ 4 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	49
A- Bilan interne de la collectivité	49
B- Bilan des politiques mises en œuvre sur son territoire	51
1. Santé	51
2. Accès pour tous à la culture et au sport	52
FINALITÉ 5 : LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	56
A- BILAN DES ACTIONS INTERNES À LA COLLECTIVITÉ.....	56
1. Améliorer nos usages.....	56
2. Réduction des déchets.....	57

3.	Politique d'achats durables.....	57
B-	BILAN DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE.....	59
1.	Le Défi famille Zéro déchet	59
2.	Encourager la consommation et les échanges solidaires	60
3.	Les déchets sont des ressources.....	61
4.	Sensibiliser sur la réduction des déchets.....	63
5.	Les circuits courts.....	64
6.	Le Repair Café de Villeneuve d'Ascq.....	66
7.	Développer le principe d'éco-manifestation	66

INTRODUCTION

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Rapport Brundtland 1987

Faire du social et de l'épanouissement humain nos objectifs, de l'économie un moyen à leur service et de l'environnement une condition essentielle à leur réalisation : alors, notre développement sera durable.



Quelles actions Villeneuve d'Ascq a-t-elle menées afin d'atteindre cet objectif ?

Informers les Villeneuvois des diverses actions de développement durable menées par leur ville ; rendre compte de leurs résultats et en dresser le bilan afin d'améliorer les politiques à venir : tel est l'objet du présent rapport. La loi Grenelle II oblige en effet les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à rendre un rapport annuel de développement durable.

L'ENGAGEMENT DE VILLENEUVE D'ASCQ

En 2007, la Ville a adopté son Agenda 21, à la suite d'une démarche d'échanges, de dialogues et de propositions avec ses habitants.

En 2011, Villeneuve d'Ascq réalisait son premier rapport développement durable.

Dans ce rapport, il s'agit donc de dresser un bilan des actions de développement durable menées par la Ville. Celles-ci répondent aux cinq finalités du développement durable¹, qui forment la structure de notre rapport. Certaines de ces actions peuvent néanmoins s'inscrire dans plusieurs finalités. Nous avons donc retenu de chaque action son enjeu principal.

Nous avons également distingué, à l'intérieur de chaque partie, entre les politiques menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et celles mises en œuvre sur le territoire villeneuvois. Cette structure permet de mettre en lumière la volonté d'exemplarité interne de la mairie en matière de développement durable : avant de demander à ses citoyens de modifier leurs comportements, la ville modifie les siens.

Le rapport développement durable 2020 s'inscrit dans la continuité des autres éditions qui restent encore en grande partie la référence sur les politiques menées par la ville en matière de développement durable.

1 Ces finalités sont énoncées notamment à l'article L.110-1 du code de l'environnement et reprises dans le « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » établi par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEDDM). La dernière finalité a cependant été modifiée par la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 - art. 70 (V)

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'empreinte écologique

Selon l'ONG canadienne Global Footprint Network, l'humanité consomme de plus en plus tôt l'ensemble des ressources que la planète peut renouveler en une année. Ce "jour du dépassement", symbolise le moment où l'humanité a épuisé les capacités régénératrices de la Terre : du stockage du CO₂, de l'absorption des pollutions et déchets à la production de matières premières pour la nourriture. À partir de ce jour, nous subvenons à nos besoins en entamant le capital naturel de notre planète via l'extraction de ressources qui ne sont pas renouvelables, la génération de déchets et l'émission de dioxyde de carbone (gaz à effet de serre) qui s'accumule dans l'atmosphère sans être absorbés par les écosystèmes.

En 1960, l'Humanité consommait seulement la moitié de la capacité régénératrice de la Terre (biocapacité).

En 1987, la biocapacité de la Terre est dépassée. Depuis, la consommation mondiale en ressources ne cesse de s'accroître.

En 2020, alors que les activités humaines ont été ralenties par le Covid, la date où la **biocapacité de la Terre était dépassée** a été estimée au 22 août par l'ONG Global Footprint Network.

En sept mois, nous aurons pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres et consommé plus d'eau que ce que la nature ne peut nous procurer au cours d'une année. Nos émissions de gaz à effet de serre auront été plus importantes que ce que nos océans et nos forêts peuvent absorber. La séquestration du carbone représente 60% de la demande humaine sur la nature.

En d'autres termes, l'humanité utilise les ressources naturelles 1,7 fois plus vite que les écosystèmes ne peuvent régénérer, selon Global Footprint Network, l'organisme de recherche international qui a développé l'indicateur de l'Empreinte Écologique.

La **concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre** (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...) a atteint un nouveau pic en 2017. L'étude des gaz emprisonnés et conservés dans les calottes glaciaires montre que cette concentration **est sans précédent depuis... 800 000 ans.**

A - Actions de l'éco administration

1. Du bilan carbone vers une stratégie climat

Même si elles n'émettent que 10 à 15% des émissions de GES, les collectivités locales peuvent influencer 50 % d'entre elles.

Objectif :

Évaluer les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de la collectivité, sensibiliser les agents aux enjeux liés aux changements climatiques et engager une stratégie d'action pour le climat

qui sera formalisée dans le Plan Climat de la ville.

L'étude s'est basée sur les activités propres de la collectivité et des services qu'elle rend (module « patrimoine et service »).

Résultats :

En 2009, la Ville a émis **20 300 tonnes** équivalent CO₂, avec une incertitude de +/- 5 500.

L'énergie était de loin, le premier poste d'émissions avec 7 860 tonnes équ. CO₂ soit 40 % du bilan global.

La réglementation **Grenelle** obligeait les collectivités de plus de 50 000 habitants à réaliser un **Plan Climat Énergie territoire**. La mairie a donc lancé une étude dans ce sens. La mise à jour du bilan de gaz à effet de serre porte sur un périmètre plus restreint qu'en 2008.

Depuis, nous pouvons constater une baisse des émissions liées au domaine de l'énergie.

Pour engager l'institution dans la lutte contre le changement climatique, la Ville de Villeneuve d'Ascq a élaboré son **Plan Climat Énergie**. Sur la base des propositions issues de la démarche de concertation un travail de hiérarchisation a permis d'identifier les pistes d'actions prioritaires. Un travail spécifique va se développer pour sensibiliser les usagers des bâtiments publics.

2. Poursuivre les efforts en termes d'économie d'énergie

➤ **Optimisation de la gestion de l'énergie dans les bâtiments municipaux**

L'objectif de la mairie est de continuer à développer une politique de gestion rationnelle, responsable et économe d'énergie. Pour cela, elle entend favoriser les mesures et comportements contribuant au développement des économies d'énergie.

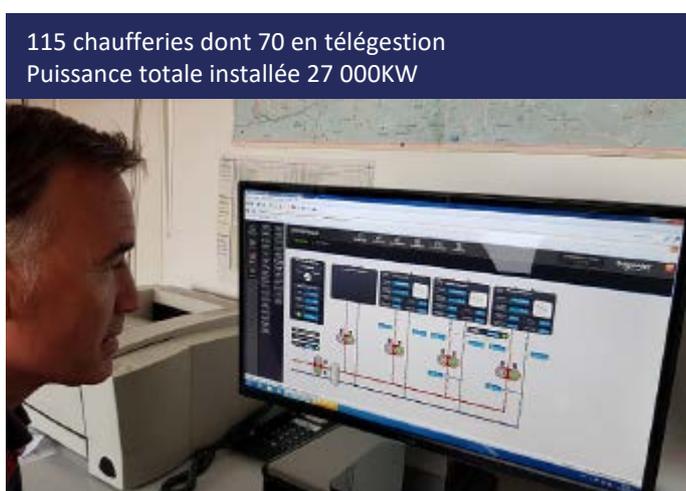
Le patrimoine bâti de la ville est constitué de 283 équipements différents (salles de sports, équipements de fête, loisirs et culture, écoles et cantines, crèches-garderies, bâtiments généraux, piscines, bâtiments CCAS soit 100 chaufferies).

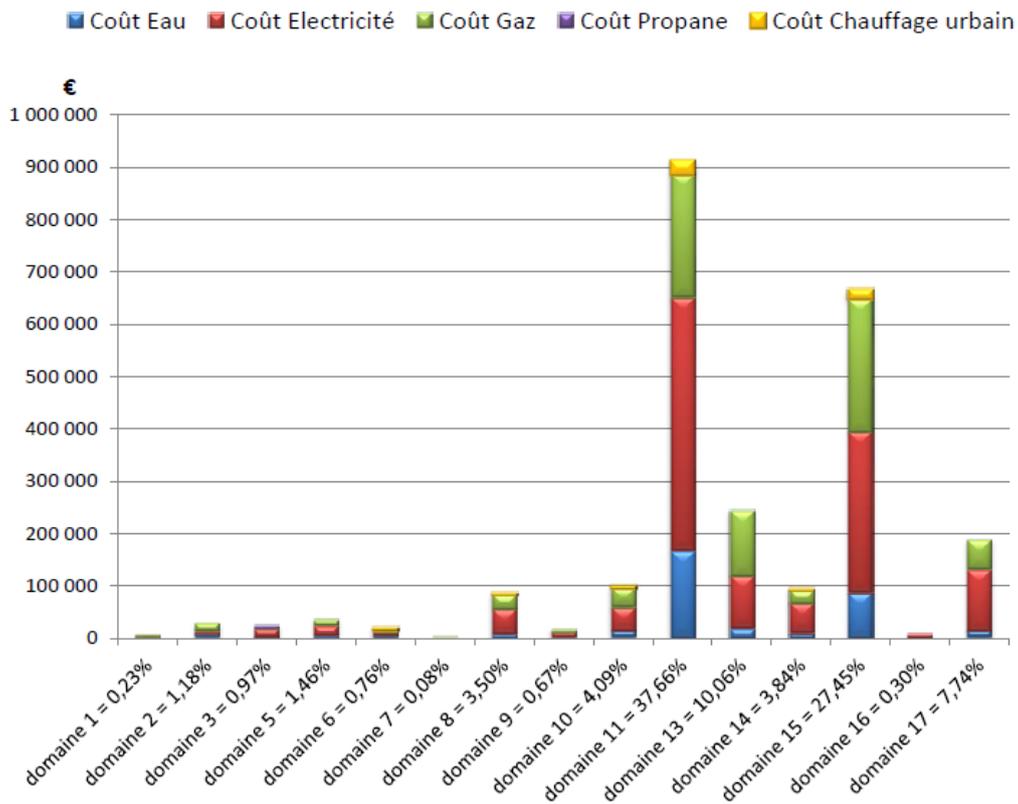
Depuis plus de 25 ans, la ville a mis en place une cellule spécialisée dans le génie thermique et la gestion des fluides de son patrimoine.

Les chaufferies des bâtiments communaux arrivant en fin de vie sont remplacées par des systèmes plus performants et plus économes en énergie et sont télégérées, ce qui permet de repérer toutes anomalies en temps réel.

Depuis 1987, le suivi des consommations des fluides des bâtiments est possible grâce à la mise en place d'un logiciel de gestion et de suivi qui permet la correction des surconsommations et l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

La clé de la réussite de cette politique est le regroupement des compétences au sein d'un service unique.





Les quatre domaines : 11 (Sport - Loisirs), 13 (Culture), 15 (Enseignement), et 17 (Fonctionnement Administration Municipale) pèsent essentiellement sur les dépenses des fluides de la ville. En effet, le nombre et l'ampleur des bâtiments de ces domaines sont les plus importants. Ces quatre domaines représentent à eux seuls plus de 80 % des dépenses de fluides.

Mais la performance énergétique ne repose pas uniquement sur les caractéristiques techniques de l'enveloppe du bâtiment et de son mode de chauffage, les utilisateurs sont en effet le vecteur principal des économies de fluides d'un bâtiment.

Des réflexions vont être menées dans ce sens, en lien notamment avec le Plan Climat Territorial.

La ville a été lauréate d'un appel à projet européen en lien avec Tournai sur les économies d'énergies dans les écoles.



Rencontres entre différentes classes à la Ferme du Héron pour présenter les différents défis autour des éco gestes qu'ils ont pu mettre en place...et en image.

Des réflexions vont encore être menées dans ce sens, en lien notamment avec le Plan Climat Territorial et à terme avec le prochain marché global de performance énergétique.

➤ **Rénovation du parc d'éclairage public de la ville**

La municipalité avait déjà procédé à la rénovation de son parc d'éclairage public avec une baisse des consommations 42 % pendant la période 2006 – 2018.

Le nouveau marché, qui s'étend jusqu'en 2025, a pour objectif de réduire les consommations de 54% sur la partie restant à rénover.

La fourniture d'énergie prévue dans ce marché est 100% Verte.

En 2020, les types de sources lumineuses étaient répartis ainsi :

- 40% Sodium Haute pression
- 34 % LED
- 22% Iodure métallique
- 4% autres (ballon et tube fluo, Sodium basse pression...)

Dans le cadre de la reconstruction, chaque projet fait l'objet d'une étude photométrique et les luminaires ne sont pas forcément tous remplacés.

Dès que possible, des systèmes de gradation et/ou de détection sont mis en œuvre.

La gradation permet de varier l'intensité lumineuse en fonction de plages horaires programmées ou de fréquentation (cas de la détection) cela concerne environ 80% du territoire.

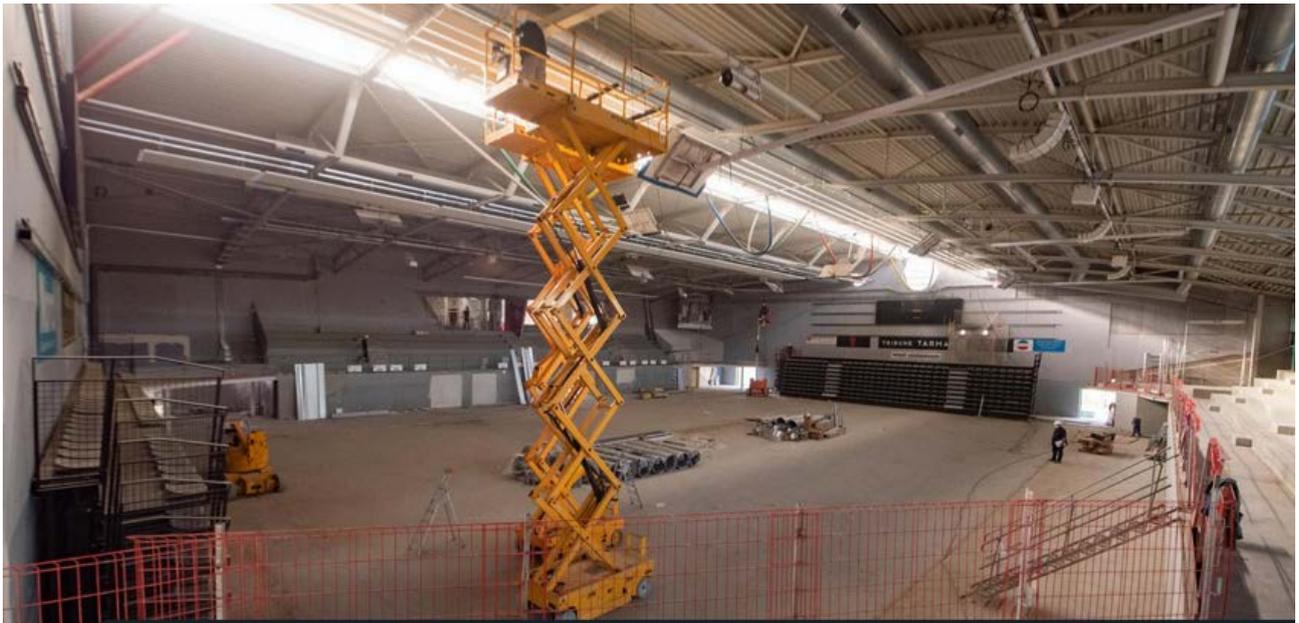
L'objectif est « d'éclairer juste, pour éclairer mieux et au meilleur coût ».



Déploiement de la gradation de l'éclairage public : cela consiste en l'adaptation de l'éclairage d'un espace, d'une voirie, d'un cheminement en fonction de sa fréquentation. La puissance de l'éclairage est ainsi réduite en fonction de plages horaires ou/et détection de présence.

➤ **Constructions et rénovations des bâtiments municipaux**

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie (50 %) parmi tous les secteurs économiques en France et contribue à hauteur de 25% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Des alternatives permettent cependant de diminuer ces impacts tant en rénovation qu'en construction. L'objectif, à Villeneuve d'Ascq, est ainsi d'intégrer la démarche HQE à tous les projets municipaux. Chaque année, les services procèdent à de lourds travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration. Ci-dessous, quelques illustrations pour 2020 :



Travaux au **Palacium** avec notamment le remplacement de l'éclairage sodium par des leds et l'adoption d'un système de chauffage plus économique (panneaux rayonnants alimentés à l'eau chaude).



Intégré dans le projet Grand Angle, le nouveau centre social du Centre-ville change la physionomie du quartier à la jonction des secteurs Pont-de-Bois et Hôtel-de-Ville.

➤ **Développement des énergies renouvelables**

En complément de la démarche HQE, la ville a recours aux énergies renouvelables.

Panneaux solaires photovoltaïques :

- La Ferme du Héron
- GS René CLAIR
- Salle de sports contrescarpe

Dans le cadre du prochain marché de performance énergétique, la Ville propose d'équiper 10 groupes scolaires en solaire photovoltaïque.

Panneaux solaires thermiques :

- la cuisine centrale
- la Ferme Courouble
- le restaurant scolaire La Fontaine
- le logement de fonction du CTM
- La crèche Canaillous
- Le Centre nautique Babylone
- Stades Vanacker et Jean-Jacques

Depuis 2016, l'électricité et le gaz achetés pour les bâtiments municipaux sont d'origine renouvelable.

À noter aussi l'utilisation de pompes à chaleur et de la biomasse (chaufferie Pont-de-Bois ci-dessous).

➤ **Réseaux de chaleurs**

La chaufferie bois du Pont-de-Bois

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a, depuis 2015, la compétence « réseau de chaleur » et assure désormais le suivi de la chaufferie bois raccordée à ce réseau.

Le réseau est maillé au Mont de terre à Lille lui-même relié à l'autoroute de la chaleur de la MEL alimentée par l'incinérateur d'Halluin (Centre de valorisation Énergétique).



La Maillerie

Le nouveau quartier à venir dans le secteur du Breucq sera également relié à l'autoroute de la chaleur (il alimentera notamment le futur Groupe scolaire Nord).

À Villeneuve d'Ascq ce réseau alimente depuis 2020 de nouveaux bâtiments : le Palacium et les salles de sports Vérin et Bourgain et à terme, le nouveau groupe scolaire du Pont-de-Bois.

3. Promouvoir des transports plus propres et alternatifs

Le bilan carbone réalisé en 2009 à Villeneuve d'Ascq révèle que les déplacements de personnes² représentent 14% des émissions totales de la Ville, ce qui en fait le 4^{ème} poste d'émissions.

➤ Développer les véhicules « propres »

Objectif : 20% de véhicules « propres » dans les flottes de plus de 20 véhicules (Code de l'environnement).

Pour les déplacements professionnels de ses agents, la Ville a acquis notamment des véhicules roulant au Gaz Naturel et au GPL, mais aussi des véhicules électriques set hybrides.

Les nouvelles normes imposent par ailleurs des taux d'émissions de CO2 beaucoup plus faibles pour les véhicules à essence.

➤ Inciter les employés municipaux à utiliser des moyens de transport alternatifs pour les déplacements personnels

La voiture reste le mode de déplacement le plus largement utilisé par les employés municipaux (87 % des km qu'ils parcourent entre leur lieu de travail et leur domicile).

➤ Le plan de déplacement entreprise

Conformément aux engagements pris par la Ville dans son Agenda 21, des actions ont déjà été menées pour diminuer la place de la voiture dans les déplacements des agents : 6 vélos ont été mis à leur disposition et, depuis juillet 2010, une partie de leurs frais de transports en commun est remboursée par la municipalité.

En 2020, 225 agents de la ville et du CCAS ont bénéficié du remboursement à hauteur de 50 % de l'abonnement aux transports en commun.

➤ Télétravail

La ville a lancé une étude sur l'expérimentation du télétravail auprès d'un panel de 38 agents municipaux.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, un système de travail à distance a été mis en place de façon transitoire dès mars 2020 et concerne jusqu'à 300 agents.



2 Déplacements domicile-travail des agents municipaux, déplacements professionnels et déplacements des visiteurs (c'est-à-dire des habitants lorsqu'ils se rendent sur les sites gérés par la mairie ou aux manifestations qu'elle organise.)

➤ Challenge Mobilité

En 2020, 80 agents villeneuvois ont participé au challenge mobilité des Hauts-de-France. Pendant la durée du challenge, différentes actions et animations étaient proposées aux agents municipaux (essais de vélos cargo, trottinette électrique, réparation vélo, stands d'information transports en commun...).



B- BILAN AU NIVEAU TERRITOIRE

1. Sensibilisation aux économies d'énergies et à l'habitat durable

La **Maison de l'habitat durable** permet d'accompagner et conseiller tous les habitants de la MEL dans leurs projets de construction et de rénovation. Également lieu ressources pour les artisans et les entreprises, ce guichet unique ambitionne d'aider à lutter contre la précarité énergétique et le réchauffement climatique.



« Un guichet unique quel que soit son projet d'habitat »

➤ L'espace info énergie



Avec la **territorialisation des EIE**, la ville de Villeneuve d'Ascq a élargi son offre de conseils aux habitants sur les questions de la rénovation de l'habitat et les économies d'énergies avec 2 permanences par mois (2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 13 h 30 à 17 h 30) à l'hôtel de ville.

Le conseiller propose des conseils neutres et gratuits aux habitants sur les économies d'énergies, les travaux d'amélioration de l'habitat et les énergies renouvelables et les aides possibles pour la réalisation des projets de réhabilitation ou de construction.

Le versement des primes aux habitants est conditionné par un contact obligatoire auprès de l'EIE afin d'orienter les particuliers dans leurs travaux vers des choix plus économes.

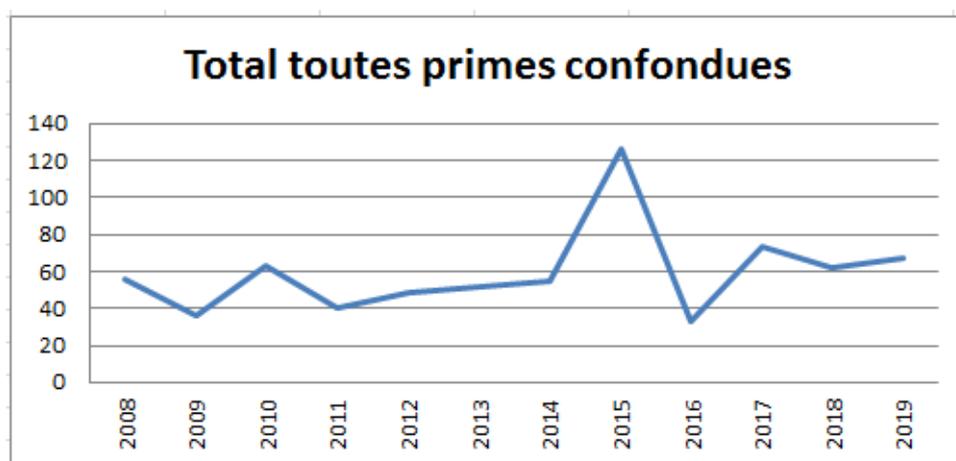
Pour 2020 :

- 195 demandes de particuliers
- 13 permanences
- 44 personnes reçues à l'hôtel de ville

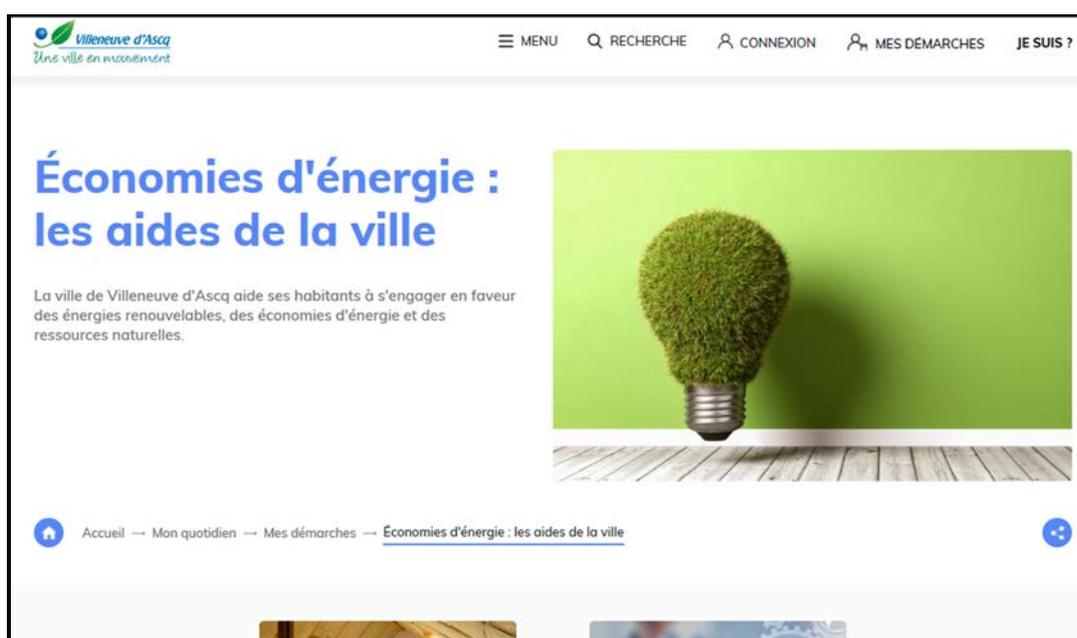
➤ Primes municipales

La ville propose des aides pour inciter et soutenir les Villeneuvois à réaliser des économies d'énergies et d'eau et pour les orienter vers les énergies renouvelables.

Depuis 2011, la ville a recentré son dispositif d'aides aux particuliers avec un renforcement en matière d'économies d'énergies (isolation en particulier) afin de permettre aux habitants de réduire prioritairement leurs charges énergétiques.



En 2020, 68 dossiers ont été instruits, principalement pour l'isolation de la toiture. Plus de 703 particuliers ont été soutenus depuis le début du dispositif en 2004.



Les différents dispositifs d'aide sont recensés sur le site de la ville.

➤ Auto réhabilitation de toiture

Une prime est à disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches **d'auto-réhabilitation de toiture**. Elle est conditionnée à une « initiation » théorique et pratique. En effet, un certain nombre d'habitants réalisent les travaux par eux-mêmes (40 % en Nord Pas de Calais), l'objectif de l'atelier est de leur permettre d'acquérir un savoir-faire minimum pour isoler efficacement leur logement.

Depuis le début du dispositif en 2012, 206 personnes ont participé aux différentes initiations théoriques et pratiques.

Ce dispositif a été repris par la MEL en 2018, mais des formations sont toujours assurées à la Ferme du Héron.



Initiation à l'auto-réhabilitation de toiture à la Ferme du Héron.

2. Les déplacements

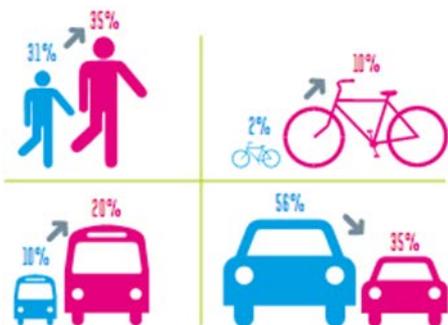
Les Français consacrent 10,6 % de leurs dépenses aux transports, soit autant que pour l'alimentation. Si la voiture reste le mode de transport dominant avec 83 % des déplacements, depuis 2000, son usage recule pour la première fois dans les grandes agglomérations. (Chiffres : L'Environnement en France 2014)

Au sein de la MEL, les modes de transport se répartissent de la façon suivante : vélo (1,5%), marche (29,5 %), Transports en commun (11%) et voiture (57%) (Enquête Ménage 2016).

➤ Une offre structurée

Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Des objectifs très ambitieux



Le Plan de déplacements urbains ou PDU 2010 - 2020 a été adopté par LMCU en avril 2011. Ce document réglementaire est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il définit les grands principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur le territoire communautaire.

Rappel des objectifs du PDU de LMCU pour 2020

Les transports en commun :

Le **Plan bus** a pour but d'**optimiser l'utilisation du réseau et d'affiner la version précédente**. Deux nouvelles lignes ont ainsi été mises en place pour les quartiers Nord jusqu'à Annapes, une navette dessert les stations de métro Pont-de-Bois et Fort-de-Mons, la Corolle 3 est de retour à Flers-Bourg, la ligne 34 fait l'objet d'une étude afin de réduire les temps de parcours, la ligne 13 et la Corolle 6 s'arrêteront de nouveau à terme au pôle multimodal du Pont-de-Bois...



La voiture autrement - l'auto partage

On dispose d'une voiture sans en être propriétaire et on évite ainsi les dépenses liées à l'assurance, à l'entretien, au carburant et au stationnement. Ce dispositif permet de faire changer les comportements, de réduire la motorisation des ménages, de favoriser l'inter modalité, de limiter le nombre de voitures en circulation et en stationnement, de rationaliser les déplacements en voiture.



À Villeneuve d'Ascq, 3 places sont proposées aux abords de l'Hôtel de ville.

Le projet a pour but d'optimiser les temps au quotidien, pour permettre notamment aux parents qui doivent conduire leurs enfants à diverses activités de loisirs le soir, le mercredi...de pouvoir être mis en contact via une interface web avec d'autres parents ayant la même problématique.



Ce service est en place sur Villeneuve d'Ascq notamment avec l'école de Musique, l'ensemble scolaire école Saint-Adrien...

Aire de covoiturage

À la demande de la ville une zone de covoiturage a été installée sur le Parking P5.



Les déplacements vélo

Les vélos en libre-service « V'Lille »

- 20 avril 2012 : mise en place progressive de 19 stations à Villeneuve d'Ascq
- Décembre 2012 : lancement du vélo à assistance électrique puis des vélos pliants
- 2019 : redéfinition de l'emplacement des stations dans la ville et dans la Métropole



Une maison V'Lille, Place Salvador Allende : informations et conseils Ilévia et V'lille, vente d'abonnements V'lille, vente de titres Ilévia, retrait de vélos en location longue durée et à assistance électrique.

Stationnement vélo

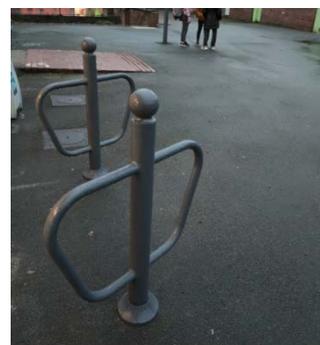
Ilévia propose 3 sites de stationnement vélo dans la commune : Pont de Bois, Les Prés et 4 Cantons, soit **191 places** sécurisées à proximité immédiate des métros lignes 1 et 2.

Garage V'lille de 48 places : abris sécurisés à proximité du métro Pont-de-Bois ouverts aux possesseurs de vélo en location longue durée et à tous les cyclistes avec la carte Pass Pass personnelle (relocalisé dans le cadre de la rénovation du Pôle multimodal).

Un autre équipement sera également prochainement implanté sur le parking de l'hôtel de ville (28 places).

Arceaux et abris vélos

Implantation d'arceaux vélos et compléments devant toutes les écoles et CAL de la ville. Avec les arceaux posés dans les différents quartiers, ce sont plus de 100 arceaux vélos posés en 2020.



Abris vélo dans les écoles

Des abris vélos seront posés dans 5 écoles en 2020 : Rameau, René Clair, Chopin, Prévert et Châteaubriand.

D'autres sites seront étudiés au regard de l'accessibilité du site et de l'espace disponible.



Le site de l'école Rameau a vite trouvé preneurs...

➤ Aménagements cyclables

Un fort potentiel du territoire métropolitain : près de $\frac{3}{4}$ des déplacements réalisés par les métropolitains font moins de 5 kilomètres. **Plus de 50% des trajets font moins de 3 km, soit environ 10 minutes à vélo.**

Concrètement, les échanges avec la ville et la MEL ont permis d'améliorer la « cyclabilité » du territoire avec différents aménagements.



Passage sous la RN 227 et la piste cyclable jusqu'au rond-point du Pont de bois.

Résolution du plus gros « point noir cyclable » de la ville

Après l'aménagement du rond-point Saint-Ghislain, les travaux se prolongent jusqu'au Métro Jean Jaurès pour une fin des travaux fin février 2021.



Les « Corona pistes » avenue du Pont-de-Bois et boulevard de l'Ouest



L'objectif initial était de tester des aménagements cyclables temporaires pour offrir une alternative aux transports en commun dans le cadre de la pandémie : favoriser les déplacements cyclistes, de garantir la sécurité et de réglementer la circulation. La Ville a souhaité mettre en place un aménagement cyclable temporaire « Corona piste », avenue du Pont-de-Bois et Bd de l'Ouest à compter de juin et jusqu'au 31 décembre 2020.

Les services de la MEL ont effectué la pose de la signalisation réglementaire.

Dans la ville, la piste provisoire avenue du Pont-de-Bois sera pérennisée et celle boulevard de l'Ouest doit à être réétudiée avant toute validation définitive.

➤ Information et pédagogie autour des transports alternatifs

Challenge Mobilité Hauts-de-France

Du 21 au 26 septembre 2020, tous les établissements publics ou privés de la Région Hauts-de-France ont été invités à mobiliser et à sensibiliser leurs salariés. L'occasion de tester ou continuer à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Près de 8 000 salariés se sont encore inscrits.

En 2020 certaines entreprises Villeneuvoises et administrations se sont également inscrites sur le site régional : Pimkie, Décathlon, Pôle Emploi, Centrale Lille, Bonduelle....



➤ Actions et animations autour du vélo dans le territoire de Villeneuve d'Ascq

Une convention de partenariat a été mise en place depuis 2012 entre la ville et l'Association Droit au Vélo (ADAV). Ci-dessous, quelques actions menées dans la ville.



✓ Vélo dans les écoles

Mise en place de séances de sensibilisation à la pratique du vélo en toute sécurité à destination de 50 écoliers de CM1 et CM2.

En 2020, 2 classes concernées dans les écoles suivantes : de l'école La Fontaine, ont suivi des Ateliers **théoriques** (sécurité et bonne conduite) puis **sorties pratiques**.

✓ **Sorties vélo « tout public »** dans les quartiers et pour relier les villes avoisinantes (Lille et Roubaix) : découverte des itinéraires les plus efficaces, sécurisés avec des conseils en terme de sécurité. Près de 60 personnes ont participé à une des 7 sorties.

✓ Vélo cargo avec l'association Velowomon

Pour se déplacer avec ses enfants ou faire les courses, pas toujours besoin d'une voiture !

Dans le cadre d'une convention avec l'association VELOWOMON, la ville a permis de démocratiser l'utilisation du vélo cargo : mise à disposition gratuite de 40 foyers villeneuvois pour tester en réel un vélo cargo pendant les mois de juin et septembre.



Les parents d'enfants des crèches Canailous et Astromômes ont pu également tester le vélo cargo en septembre.

✓ La Boite à « Vélow »

L'association Vélowomon a choisi de poser la première « boîte à vélo » du Territoire de la MEL à Villeneuve d'Ascq au cœur de la chaîne des lacs.

Le principe est de venir louer un vélo cargo en libre-service pour se balader ou tester avant d'acheter.



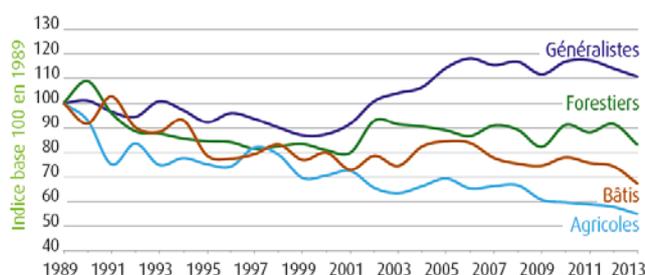
Inauguration le 17 septembre en présence de la Ville et des différents partenaires tels que Vilogia, la Fondation Nauroto et le Département du Nord.

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- Un rythme d'extinction des espèces de 100 à 1 000 fois supérieur au rythme de disparition normal,³
- Plus du quart des espèces de chaque ordre sont menacées dans la région,
- L'équivalent de 180 terrains de football ont été artificialisés chaque jour en France, au détriment des terres agricoles et milieux naturels entre 2006 et 2012,
- MEL : 46,1 % de sols artificialisés en 2005⁴.

Objectifs (loi Grenelle 1) : stopper la perte de la biodiversité.

Exemple : Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs



Certaines espèces d'oiseaux sont inféodées à un habitat à la différence des espèces généralistes présentes dans une grande variété d'habitats. Les effectifs des oiseaux étudiés ont baissé au cours des années 1990. Durant la dernière décennie, ils semblent se stabiliser pour les espèces des milieux forestiers, mais continuent de diminuer pour celles des milieux bâtis et agricoles. Par contre, les espèces généralistes progressent nettement. Cette évolution menace la diversité de la faune aviaire. Les causes du déclin sont multiples, la dégradation ou la perte des habitats demeurant les principales menaces.

Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2014

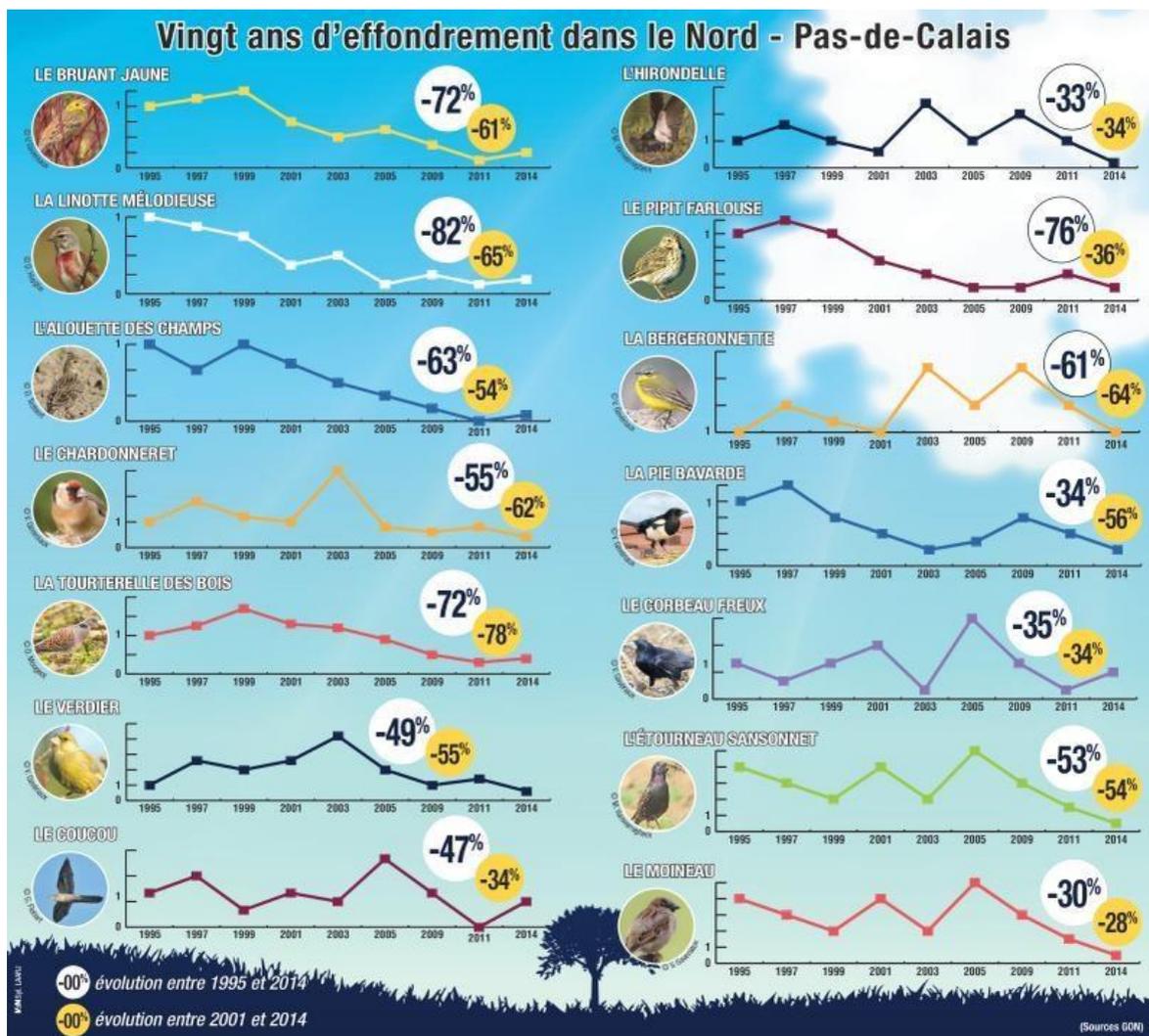
La moitié des espèces nicheuses des milieux agricoles a disparu en moins de vingt ans dans le Nord – Pas-de-Calais.

La petite alouette des champs n'a pas résisté à l'intensification des pratiques agricoles. Elle est une nouvelle victime des pesticides-insecticides et de la disparition de son habitat naturel, on appelle pudiquement cela la « *transformation des paysages agricoles* ». Moins de haies, d'abris, d'insectes aussi pour se nourrir. Petite alouette : - 63 % depuis 1995. Et pour d'autres espèces la diminution approche les - 80 %.

Les courbes de notre infographie sont brutales, **elles témoignent pour la première fois de manière scientifique du ressenti de plus en plus partagé que les oiseaux sont de moins en moins nombreux.**

³ Chiffre cité sur le site du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

⁴ Source : Région Nord-Pas-de-Calais – Occupation du sol 2005. Entre 2008 et 2018, 1390 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés, soit 4% de ces espaces. Cela représente une augmentation de 2% de la surface artificialisée du territoire (chiffres PLU 2)



Et si certaines espèces voient tout de même leurs effectifs progresser, l'avifaune est bien malade, **jusqu'aux espèces les plus connues, les hirondelles, les moineaux, les corbeaux ou la pie.**

« *Les causes, on les connaît*, explique Christophe Luczak, chercheur au laboratoire de géoscience à Wimereux (université de Lille 1) et membre actif du Groupement ornithologique du Nord (GON). *Bien sûr d'abord les pratiques agricoles mais aussi la perte des prairies.* »

Il dit que le Pipit a juste **besoin d'herbe pour revenir**. Assure que **replanter quelques haies suffirait pour réentendre siffler les petites têtes de linottes**. Ajoute que **les moineaux ont besoin de plus d'insectes en ville**, faute de quoi ils se contentent de nos déchets, trop gras, trop sucrés pour eux alors que la tourterelle des bois peut être sauvée par le retour sensible des *berms*, ces bords enherbés des parcelles et des champs. Ce serait si simple...

Le monde agricole gère 72 % du territoire régional, il a forcément des réponses, en tout cas une responsabilité. Le changement climatique ? Les ondes électromagnétiques ? Le bruit ? Sans doute. Une élévation des températures fera disparaître le pipit, le corbeau freux, le pouillot ou l'hypolaïs. On se souvient d'un livre choc, *Le printemps silencieux* de l'écologiste américaine Rachel Carson. Elle dénonçait l'usage du DDT dans les champs en 1962 (*Article la Voix du Nord décembre 2017*).

Selon le Commissariat Général au Développement Durable « les surfaces bâties et revêtues ont crû trois fois plus vite que la population (1,5% par an entre 1981 et 2012 contre 0,5%)⁵. À ce rythme, la part de ces surfaces artificialisées pourrait passer de 6 à 8% du territoire métropolitain en 2030. Le plan Biodiversité estime, pour sa part, à plus de 65 000 hectares chaque année les surfaces qui sont artificialisées, soit près d'un département tous les 8 ans.

A- Bilan des actions internes à la collectivité

1. L'eau, une ressource rare

Rappel au niveau mondial

Près d'un quart de la population mondiale, vivant dans dix-sept pays, est en situation de « *stress hydrique très grave* ⁵», proche du « *jour zéro* » lors duquel plus aucune eau ne sortira du robinet, selon un rapport rendu public mardi 6 août par le World Resources Institute (WRI – Institut des ressources mondiales).

En 2015, l'Organisation des Nations unies avait expliqué dans son rapport annuel qu'au rythme actuel « *le monde devrait faire face à un déficit hydrique global de 40 %* » dès 2030.

Et dans les Hauts-de-France ?

Le Nord connaît depuis 2017 des **déficits pluviométriques importants** qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions.

La période hivernale est normalement propice à la recharge des nappes phréatiques qui s'achève au printemps. Or, l'hiver 2018-2019 avait par exemple présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début du printemps.

Ainsi, notre département enregistre, par endroits, un **seuil d'étiage historiquement bas** et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

2. La préservation de la ressource en eau

Des pesticides sont présents dans 93 % des cours d'eau (Chiffres L'Environnement en France 2014).



Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la

⁵ Le stress hydrique – autrement dit, une ressource insuffisante pour répondre aux différentes activités humaines et aux besoins de l'environnement – commence lorsque la disponibilité en eau est inférieure à 1 700 mètres cubes par an et par personne.

Quasi les trois quarts des habitants des pays arabes vivent en dessous du seuil de pénurie établi, lui, à 1 000 mètres cubes (m³) par an, et près de la moitié se trouvent dans une situation extrême avec moins de 500 m³, en Egypte, en Libye notamment.

mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non-professionnel sont interdites depuis le 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

La ville de Villeneuve d'Ascq a signé à l'issue du Conseil municipal de mai 2016 la « **charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** » proposée par le conseil régional et l'agence de l'eau.

La Ville n'utilise déjà plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie. Du matériel mécanique et manuel de type binettes, débroussailleuses, balayeuses, est employé pour supprimer les mauvaises herbes sur la voirie (caniveaux, voirie, etc.).

Avec les périodes de sécheresse qui risquent de devenir la norme, la ville a fait évoluer et innové dans ses pratiques de gestion des espaces verts :

- Mise en place de sonde hydrométrique pour adapter l'apport d'eau aux besoins des jeunes sujets plantés et n'arroser qu'en cas de nécessité
- Mise en place de tapis rétenteur d'eau dans les jardinières pour diviser par deux la fréquence d'arrosage
- Incorporation de bio stimulant dans les sols pour protéger et améliorer leur santé et protéger les plantes lors des périodes de sécheresse
- Arrosage automatique des serres municipales en période nocturne pour limiter l'évaporation en période de fortes chaleurs
- Mise en place de l'arrosage automatique d'un terrain de football supplémentaire (Beaucamps)

D'autres actions sont également menées dans la ville pour préserver la ressource en eau :

- Pose de systèmes réducteurs de consommation dans les chasses d'eau,
- Intégration de la cible récupération des eaux pluviales dans les opérations haute qualité environnementale (HQE) de la ville,
- Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des serres municipales (30 m³),
- Mise en place de destructeurs de chloramines dans les piscines municipales.

3. Gestion du patrimoine naturel

Une ville verte qui compte **200 ha d'espaces naturels** dont :

- la colline des Marchenelles recréée en forêt,
- le Parc du Héron couvrant 120 ha de zones naturelles et préservées où s'épanouissent 220 espèces d'oiseaux,
- une chaîne de 6 lacs participant à un traitement naturel de l'eau,
- le Musée de Plein Air dédié à la préservation du patrimoine rural.

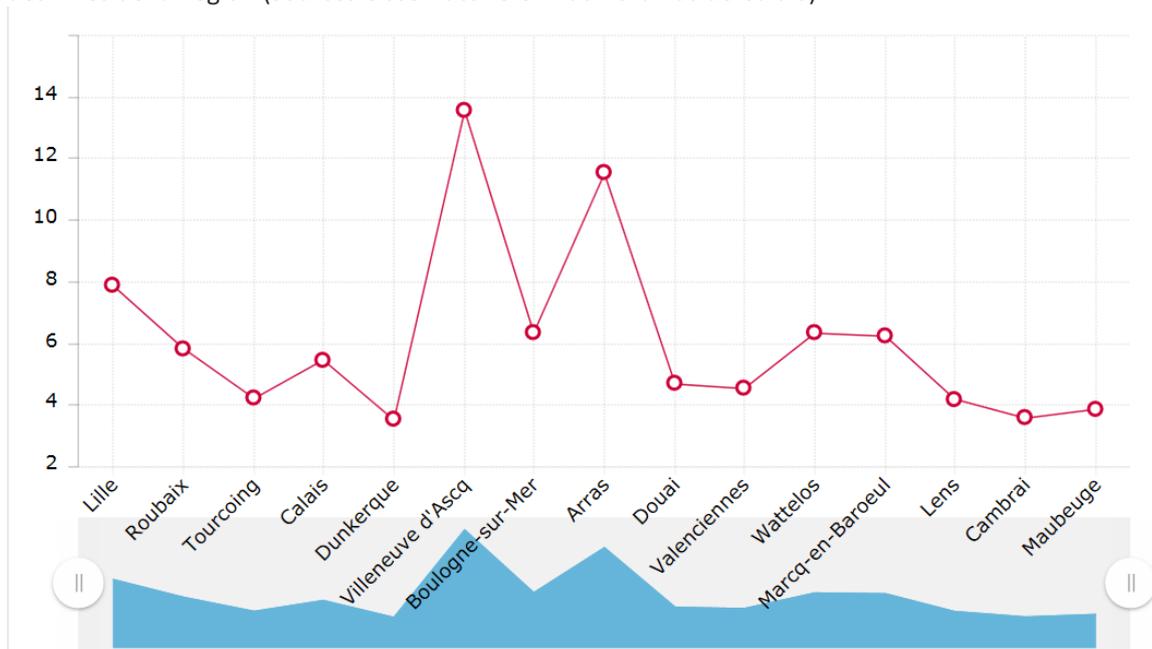
La gestion de ce périmètre relève des Espaces naturels métropolitains de la MEL.

La Ville compte également plus de **30 km** de chemins piétonniers.



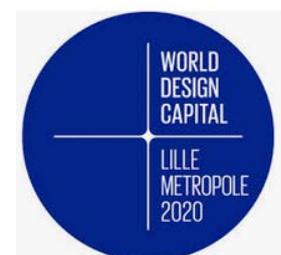
Villeneuve en tête pour la proportion d'espaces verts par rapport à son territoire

Avec 13,56% d'espaces verts et 5,97 ha disponibles pour 1000 habitants, Villeneuve se place largement en tête des villes de la Région (*Sources Observatoire Climat Nord Pas de Calais*).



➤ La ville nature et nourricière

POC : Un projet autour « la ville nature et nourricière » a été retenu dans le cadre de Lille Design 2020. La ville sera accompagné par des designers pour mieux connaître et associer les parties prenantes, mais aussi trouver des pistes pour pérenniser la démarche dans le temps.





En l'année 2020, ce sont 125 arbres d'ornement, 89 arbres et 1350 arbustes plantés à travers toute la ville.

aces verts
et écoliers.

Par ailleurs, la ville intègre des légumes dans ses massifs espaces verts depuis 2018.

➤ Gestion différenciée des espaces publics

La gestion des espaces publics peut être en contradiction avec le maintien de la biodiversité. La mairie de Villeneuve d'Ascq a donc souhaité faire évoluer ses pratiques pour mieux respecter l'environnement tout en optimisant le fonctionnement de sa gestion des espaces verts.



Zone de fauche tardive dans le quartier de la Cousinerie

Il s'agit d'une **gestion des espaces verts, plus respectueuse de l'environnement et qui favorise le retour de la biodiversité en ville**. Les objectifs sont multiples : favoriser le maintien ou le retour de la biodiversité en ville, créer ou rétablir des corridors biologiques afin de lutter contre la fragmentation des habitats et de permettre la communication entre les populations, réduire les intrants chimiques (zéro phyto sur l'espace public)

La manière de concevoir et d'entretenir les espaces verts se fait d'une façon différenciée selon les secteurs et les paysages.

Concrètement, le marché d'entretien des espaces verts impose le zéro phyto, mais aussi certaines pratiques favorables à la biodiversité :

Fauches exportatrices

- les ESUM (espaces sportifs universitaires municipaux)
- les coulées vertes

- la butte des Prés
- les buttes Baudouin IX
- les abords de la piscine du Triolo

Aménagement de **prairies fleuries** ou de **plantations de plantes bulbeuses**

- les espaces verts d'accompagnement de voirie
- Boulevard de Mons
- Avenue du Pont de Bois

Généralisation depuis des années **broyat en pieds de massifs** pour limiter pousse d'adventices et exportation des tailles qui sont effectuées.

- Gestion des **bois morts** présents dans les sous-bois pour préserver des niches écologiques
- Plantation d'arbres selon l'adaptabilité au site (pour éviter taille) et selon leur intérêt écologique
- Incorporation de bio stimulant dans les sols pour protéger et améliorer leur santé et protéger les plantes lors des périodes de sécheresse

Un **programme d'inventaires faune flore** sur différents secteurs de la ville va à terme permettre à la ville de co-construire son plan d'actions avec le Bureau d'étude pour développer les zones en gestion différenciée.

L'objectif à terme est d'identifier les trames écologiques pour les relier entre elles et aussi vers les corridors écologiques existants (chaîne des lacs...).

B- Bilan des politiques mises en œuvre sur son territoire

1. Ville nature et nourricière

Dans le cadre de la mouvance des « incroyables comestibles », la ville souhaite permettre au plus grand nombre d'accéder à des espaces où ils pourraient cultiver et récolter leurs propres fruits et légumes sur l'espace public.

Partenariat de la ville avec l'association pour la promotion de la citoyenneté (APC) qui promeut cette dynamique par différentes interventions pendant des manifestations municipales mais aussi par des conseils pratiques auprès des particuliers.



La ville a accueilli le 12 septembre l'Assemblée générale des **Incroyables comestibles France**. Ce fut l'occasion d'échanger sur nos pratiques avec des groupes locaux mais aussi d'autres régions en France. Au programme, présentations thématiques mais aussi travaux pratiques avec la création d'une butte permacole (voir plus loin) et visites de terrain à travers toute la ville.



➤ **Mise à disposition des bacs potagers sur l'espace public**

La ville met à disposition des habitants un bac pour cultiver des légumes près de chez eux.

Expérimentation avec les bacs de fleurissement puis appel d'offre avec un prestataire pour pérenniser la démarche dans toute la ville.

Les bacs ont été conçus et réalisés par ARI, une entreprise d'insertion, avec des préconisations de la ville garantissant une bonne récolte : broyats en surface et dans le fond du bac pour nourrir les végétaux, retenir l'eau l'été et éviter le dessèchement.



Près de 40 bacs ont été posés depuis 2019

➤ Les jardins partagés

Un collectif d'habitants peut solliciter la ville pour investir un espace public pour le cultiver. Après instruction et échanges avec les services, ce lieu sera co-construit pour à terme être géré par les habitants. Plusieurs sites se sont développés dans la ville depuis 2 ans.

Une **butte « permacole »** a été réalisée à la carrière DELPORTE, en septembre lors de la journée des incroyables comestibles France. Des habitants prendront le relais pour suivre et récolter les légumes de ce potager peu ordinaire.



Pour avoir un véritable impact, la ville nourricière doit être portée par tous. C'est le cas, ci-contre avec une butte créée par des salariés sur le site de la MAIF en lien avec des habitants du quartier.



Maison des Aînés

Les aînés découvriront prochainement le jardin de la Maison des Aînés : Espace de nature de quelque 770 m², au cœur d'Annappes.

Un cycle d'animations et formations sera proposé pour favoriser l'échange, le partage mais aussi l'acquisition de compétences en matière de jardinage écologique.



Le Poteau rose

Pionnier des jardins partagés à Villeneuve d'Ascq depuis 2007, Le Poteau rose fonctionne sous forme d'AJONC (Association Jardin Ouvert mais Néanmoins Clôturé). L'idée est qu'il est ouvert à tous dès qu'un adhérent de l'association est présent. Très impliqué dans le quartier, c'est aussi un lieu d'échanges, d'animations et de festivités dans le quartier du Pont-de-Bois.



D'autres jardins potagers sont créés à la Maison des Genêts.

➤ Façades végétalisées



La MEL a lancé, en 2020, une démarche pour promouvoir la végétalisation des façades auprès des habitants.

Une quarantaine de dossiers ont déjà été instruits par la ville.

Le processus se poursuit auprès de la MEL qui vérifie la faisabilité notamment pour le creusement de la fosse avec les différents réseaux existants.

Une fois validé, les agents de la ville rencontreront à nouveau le demandeur pour poser la plante grimpante, signer une convention et bien entendu lui délivrer les conseils d'entretien pour l'avenir.

2. Éducation à l'environnement

➤ Animation avec les scolaires

Le respect de la nature et sa préservation passent par une meilleure connaissance de celle-ci, et ce dès le plus jeune âge. La Ville s'attache donc à sensibiliser les enfants et les adolescents aux problématiques environnementales au travers d'animations nichoirs, potager, mare, cycle de l'eau ou tri des déchets...



➤ La ferme du Héron

Le Jardin au naturel

L'un de ses objectifs étant de développer la biodiversité, l'idée de la gestion différenciée n'a d'intérêt que si elle est amenée à essayer.



Site d'expérimentation et de démonstration, le jardin au naturel a été créé dans cette optique : permettre aux habitants d'appliquer la gestion différenciée chez eux, pour qu'un jour l'idéal de la ville naturelle devienne réalité. Que l'on ait un jardin ou non, aussi petit soit-il, chacun peut en effet trouver au jardin naturel des idées à reproduire chez lui.

Permanences d'avril à octobre, le mercredi après-midi de 14h00 à 16h30, les animateurs du service Éducation à l'Environnement accueillent les visiteurs pour les renseigner et leur faire découvrir des pratiques alternatives autour du jardin.

Le Rucher école

L'association « Le Rucher École du Héron » organise une formation sur l'apiculture d'octobre à juillet.

Les cours théoriques (en hiver) dispensés par des apiculteurs confirmés permettent d'appréhender : la vie des abeilles, les produits et les habitants de la ruche, la législation, la commercialisation des produits, le matériel apicole... Puis, dès le mois de mars les cours pratiques ont lieu au rucher.

Cette formation s'adresse à tous, elle se déroule à la ferme du Héron, le samedi de 14 h 30 à 17 h 30 pendant 15 séances.



3. Les Ateliers du développement durable

Apprendre concrètement comment agir pour l'environnement ou visiter des sites exemplaires, la ville programme toute l'année diverses activités pour promouvoir le développement durable au quotidien.

Pour avoir accès aux infos régulièrement, consulter le site internet de la ville, rejoignez la page Facebook Développement Durable : www.facebook.com/ddvascq ou consultez l'open agenda développement durable : openagenda.com/ateliers-du-developpement-durable.

**Déjà 1 271 abonnés à la page Facebook
« Développement Durable »**



Si certains ateliers ont dû être annulés ou reportés en raison de la crise sanitaire, plus de 800 personnes ont tout de même participées à des ateliers en présentiel ou en visioconférence.

4. La Fête de l'éco attitude

Avec le COVID-19, la ville a innové en proposant 5 ateliers en visioconférence : familles zéro déchet / couture zéro déchet- masque / cuisiner les fanes / enfant zéro déchet / lacto fermentation....

Plus de 50 personnes ont participé aux divers ateliers.



FINALITÉ 3 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Quelques chiffres :

- **2^{ème} région pour les investissements étrangers en France**, 3^{ème} région économique française, les Hauts-de-France sont aussi la région dont le revenu médian est le plus faible.
- 20 % des villeneuvois vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en 2014 (pour 19,7 % des habitants de la région et 14 % au niveau national)

Inscrites au cœur du concept de développement durable, la cohésion sociale comme la solidarité nous rappelle :

- une communauté d'intérêt
- mais aussi un devoir moral envers les autres

En qualité de premier échelon de proximité pour l'action sociale et la solidarité, la Ville s'est depuis longtemps engagée dans la lutte contre l'exclusion.

A- Bilan interne de la collectivité

➤ **Emploi de personnes à mobilité réduite**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, a mis en place le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP). Elle a également introduit l'obligation pour les collectivités et les établissements publics de plus de 20 équivalents temps plein d'employer au moins 6% de travailleurs en situation de handicap dans leurs effectifs. Avec un taux d'emploi exemplaire (9,9 % de travailleurs handicapés au sein de la collectivité contre 6,6% dans la fonction publique territoriale à l'échelle nationale), Villeneuve d'Ascq est en tête des grandes villes qui pratiquent une politique incitative en faveur des travailleurs handicapés. Depuis 2009, la Ville et le CCAS conventionnent pour « mettre en œuvre une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ».



L'obligation d'emploi et le statut de Bénéficiaire à l'obligation d'emploi (BOE)

Pour identifier la difficulté rencontrée et pouvoir se déclarer bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE), le médecin de prévention le service Santé-hygiène-sécurité accompagnent l'agent dans la constitution du dossier et cherchent ensemble des solutions de compensation du handicap sur le poste de travail. Sont déclarés BOE non seulement les titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), mais également : les bénéficiaires d'un reclassement suite à une inaptitude à leur poste, les victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles reconnues avec un taux d'au moins 10% d'Invalidité permanente partielle (IPP) pour les accidents et à compter de 10% pour les maladies professionnelles, les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH)

et les titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux d'invalidité d'au moins 80%.

Le statut de BOE permet à l'agent la mise en place de dispositifs d'accompagnement : des aides techniques (aménagement de poste et matériel prescrit par la médecine du travail), des formations (en vue d'acquérir des techniques de compensations du handicap ou en vue d'une reconversion), mais également des aménagements pour se présenter aux concours et examens (bénéficier d'un tiers-temps complémentaire, d'une assistance humaine ou d'une aide technique en fonction du handicap).

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Toute personne, de plus de 16 ans, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales ont été altérées peut être reconnue travailleur handicapé. La RQTH reconnaît ainsi les besoins spécifiques d'une personne en fonction de son handicap ou de sa situation de santé.

Le statut de RQTH est délivré par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour une durée de 1 à 5 ans par une commission d'experts. C'est elle qui détermine le taux d'incapacité et qui délivre éventuellement la carte d'invalidité. Pour bénéficier du statut de RQTH, l'agent établit sa demande via un formulaire en ligne disponible sur le site internet institutionnel du département du Nord (www.lenord.fr).

La carrière du fonctionnaire déclaré RQTH se déroule dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires appartenant au même cadre d'emploi et au même grade. Outre les aides accordées aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, il bénéficie, en plus, d'une priorité de mutation, d'un recrutement possible par la voie contractuelle et de conditions particulières lors du départ à la retraite.

Charte éthique pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Celle-ci rappelle les principes fondamentaux d'une politique inclusive :

- Articuler la politique de prévention des risques professionnels et les actions destinées à compenser le handicap des agents
- Mettre en place les outils indispensables à l'insertion dans l'emploi
- Anticiper les actions de maintien dans l'emploi et les suivre tout au long de la carrière
- Déconstruire les idées reçues sur le handicap au travail
- Échanger et mutualiser entre employeurs publics

➤ Reclassement

La mairie de Villeneuve d'Ascq, en outre, a créé un dispositif qui lui est spécifique : la Mobilité adaptation à l'emploi (MAE), créée en complément au reclassement (reclassement d'un agent déclaré physiquement inapte à son poste de travail dans un nouveau poste compatible avec son état de santé). La MAE consiste à accompagner et à former l'agent, suite à une déclaration d'inaptitude définitive sur le poste par la médecine du travail. Il se prépare à un futur poste grâce à des formations théoriques et à des "stages" dans les services.

B- Bilan des politiques mises en œuvre sur son territoire

1. Favoriser les liens entre les habitants

➤ Pour renforcer l'intergénérationnel

La ville de Villeneuve d'Ascq soutient et met en place des dispositifs et des équipements en direction des aînés afin que chaque villeneuvois, quel que soit son âge, ait sa place et reste un citoyen à part entière.

Parmi les nombreuses activités proposées aux personnes âgées par la ville, certaines animations associent également des jeunes : ateliers de percussions inter générationnel, lecture dans les structures de la petite enfance, lecture au collège, jardinage intergénérationnel...

➤ Pour les aînés

Le CCAS dispose de nombreux **équipements** permettant aux aînés de rester plus longtemps dans leur domicile mais aussi de structures plus spécifiques quand vient la perte d'autonomie :

- Accueil de jour « La Ménie »
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Service d'Aide à domicile (SAD)
- L'EHPAD du Moulin d'Ascq



À noter la présence dans la ville de structures privées proposant également des services, notamment :

- EHPAD de La Ritournelle
- Résidence séniors Les Orchidées
- Le CLIC-EOLIS : Centre local d'information et de coordination. Cette structure a pour but :
 - o d'améliorer le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans en leur proposant les services existants dans le territoire
 - o de coordonner les professionnels intervenants au domicile des personnes âgées
 - o d'avoir un rôle d'observatoire et de veille du secteur d'intervention

Lutter contre l'isolement pendant la COVID-19

Une extrême attention est portée aux résidents des EHPAD avec une mise en œuvre stricte des règles sanitaires appliquant toutes les recommandations de l'ARS (pas de visite, confinement en studio dès le vendredi 20 mars).

Le projet «Dessine-moi un EHPAD» a été lancé pour inciter les enfants qui sont eux aussi confinés à écrire des poèmes ou à dessiner pour nos résidents afin de maintenir au maximum le lien social.

Dans le même esprit, la mise en œuvre d'applications pour



permettre aux résidents d'échanger avec leur famille a été réalisée.

Cette lutte contre l'isolement et en faveur du maintien d'un lien social est étendue à un maximum de public. C'est pourquoi une prise de contact est réalisée avec l'ensemble des aînés inscrits à la Maison des Aînés ou connus du CCAS ainsi que pour les personnes en situation de handicap isolées.



Les animations et loisirs pour les aînés

De nombreuses animations sportives, culturelles, artistiques, informatiques et numériques, langues étrangères...sont proposées tout au long de l'année par le **service municipal des aînés**.



La Maison des Aînés à Annappes

Des jeux pour tous et tous les âges

La ludothèque est un espace de loisirs ouvert à tous : enfants, adolescents, parents et adultes. Géré par des ludothécaires, ce lieu ressource a pour mission de «donner à jouer». Véritable espace de rencontre, de partage et d'échange pour les familles autour du jeu, la ludothèque permet la location de jouets, jeux de société, déguisements, jeux traditionnels...



Ludothèque du Cerf-volant

➤ Permettre une citoyenneté active

La vie associative et la participation à la vie villeneuvoise

L'engagement associatif est un indicateur des liens que tissent les habitants entre eux et de leur intégration sociale. Faire partie d'une association, c'est se réunir autour d'un projet commun, voire partager des valeurs et s'investir dans des démarches non directement liées à la satisfaction de besoins individuels mais liés à des idéaux collectifs ; c'est donc, dans tous les cas, participer au renforcement de la cohésion sociale sur son territoire, en rencontrant d'autres habitants et en travaillant avec eux.

À Villeneuve d'Ascq, la vie associative est très riche. La mairie cherche donc à encourager le développement de ce tissu associatif, en menant de nombreuses actions en partenariat avec des associations villeneuvoises, en soutenant certains de leurs projets, en entretenant donc avec elles des relations étroites, et en mettant à leur disposition des moyens importants.

Villeneuve d'Ascq connaît une vie associative dynamique avec **600 associations et organismes actifs** sur le territoire dont 91 associations culturelles et 94 associations sportives.

Afin de promouvoir auprès du public les activités associatives menées sur son territoire, la Ville organise enfin chaque année la « **Foire aux associations** », dont la gestion se veut chaque fois plus respectueuse de l'environnement.

Le service de la vie associative met en place des séances de formation pour les **bénévoles associatifs** avec pour objectif de fournir des connaissances globales et/ou plus spécifiques sur le fonctionnement et la gestion d'une association déclarée.

➤ Les centres sociaux

Les centres sociaux, mais aussi la Maison des Genêts et la Maison de quartier Jacques-Brel ont un rôle essentiel pour permettre à tous d'avoir une implication citoyenne dans la ville.

De nombreuses actions sont menées notamment autour de l'alimentation et du zéro déchet. Ils sont aussi le relais pour l'aide alimentaire.

➤ Dispositif paniers

Ce dispositif propose de lever les obstacles au bien-être alimentaire pour les personnes en situation de précarité :

- des produits bio locaux de saison pour tous (prix modéré)
- un accompagnement durable vers le bien-être alimentaire
- soutien de l'agriculture biologique régionale en s'appuyant sur les agriculteurs bio du territoire.



À Villeneuve d'Ascq, ce dispositif est relayé par les centres sociaux Centre-Ville et Cocteau.

➤ Citoyenneté et jeunesse

Maison de la Jeunesse

Plateforme d'informations et de services pour les jeunes de 15 à 25 ans.

La Maison de la Jeunesse permet d'orienter les jeunes dans le labyrinthe des démarches (logement, études, emploi, santé, etc.) : elle propose un accompagnement personnalisé mais organise également des réunions d'infos et des actions collectives sur différentes thématiques (sécurité routière, santé etc.).



Conseil des jeunes

Le conseil des jeunes, c'est :

- un espace d'échanges, de concertation, de rencontres,
- l'occasion de défendre les idées, les envies et projets des jeunes pour la Ville,
- l'occasion de collaborer avec le Maire et son équipe sur des projets concernant Villeneuve d'Ascq,
- la possibilité de dynamiser les projets et manifestations en faveur des Villeneuvois, et plus particulièrement des jeunes, dans divers domaines (loisirs, sport, environnement, solidarité...).



➤ Le conseil écologique local

La ville mène une réflexion sur la mise en place d'une instance citoyenne participative qui rapprocherait les citoyens des instances de décision.

Cette instance vise notamment à promouvoir la transition écologique de la ville, à lutter contre le réchauffement climatique et préserver voire accroître notre biodiversité.

L'objectif du Conseil écologique local sera d'associer les habitants à la co-construction avec la municipalité d'actions menées dans le cadre de la transition écologique.

Aménagement des espaces extérieurs de la Ferme d'en Haut et du jardin CAL Chaplin

Les 2 structures de proximité s'associent pour créer un projet d'aménagement de leurs espaces extérieurs, complémentaires. Le projet est de réaliser ces transformations dans une dynamique participative avec les usagers des structures, le tout public et les publics enfants et parents du CAL Chaplin.



La démarche s'enclenche dans le long terme afin de sensibiliser le public à l'environnement, et à s'appropriier l'espace public comme lieu de rencontre, d'échanges, et de création.

Des ateliers autour du développement durable sont régulièrement proposés à la Ferme d'en Haut (compostage, fabrication de nichoirs, conférence sur les légumes locaux...).



29 personnes dont 10 enfants composent le groupe d'habitants qui gère l'espace Carréo



2. Plus d'égalité et moins d'exclusion

➤ L'accès aux droits fondamentaux

Un pôle « accueil social » : pour favoriser l'accès aux droits : 4 agents accueillent (Hôtel de Ville et Villa Gabrielle), sans rendez-vous, du lundi au samedi matin, toute personne en situation de difficulté, pour apporter une aide administrative et orienter si besoin vers le bon interlocuteur.

➤ Droit à la santé

En France, on observe cependant un accroissement dangereux des inégalités sociales de santé. Or, la quasi-totalité des recherches montre que les effets néfastes sur la santé sont d'autant plus importants qu'ils affectent des populations dont les revenus et/ou le niveau de scolarité sont bas : on constate que les cadres masculins ont ainsi une espérance de vie supérieure de 7 ans à celle des ouvriers.

Convention de partenariat entre le CCAS et la CPAM



Dans un souci commun de lutte contre les exclusions et pour garantir l'accès aux droits à l'assurance maladie ainsi qu'aux soins, la Caisse d'assurance-maladie de Roubaix-Tourcoing (CPAM) et le CCAS de Villeneuve d'Ascq ont signé une convention de partenariat. Les objectifs sont de permettre aux personnels du CCAS de mieux connaître les démarches et les éléments nécessaires à la constitution des dossiers CMU .

Cela se traduit par des formations, l'accompagnement des publics dans la connaissance des offres de prévention dont ils peuvent bénéficier, ainsi que dans leurs démarches relatives à l'assurance maladie. Cela permet de détecter et d'alerter la CPAM sur des situations de rupture de droits. Un référent cohésion sociale au sein de la CPAM pourra apporter une réponse rapide et complète aux sollicitations du CCAS sur des dossiers sensibles.

COVID-19, masques et vaccination

Chaque foyer villeneuvois a reçu 2 masques offerts par la Ville.

Par ailleurs, des masques ont été confectionnés par des bénévoles des centres sociaux et de la Maison des Aînés grâce au tissu et matériel acheté par la Ville.

La ville a également distribué un masque par élève dès l'âge de 6 ans en écoles primaires (publiques et privées) quand le port leur est devenu obligatoire en novembre 2020.

La Ville a par ailleurs donné des masques au CROUS pour les étudiants présents dans les résidences universitaires.

Le service promotion de la santé coordonne, avec la DHSP et les partenaires associés, les centres de dépistage et de vaccination contre la Covid-19 : un centre est ouvert salle Marianne et un autre à l'HPVA, le grand centre de vaccination de l'Espace Concorde a ouvert en mars 2021.

➤ **Transports gratuits pendant les pics de pollutions**



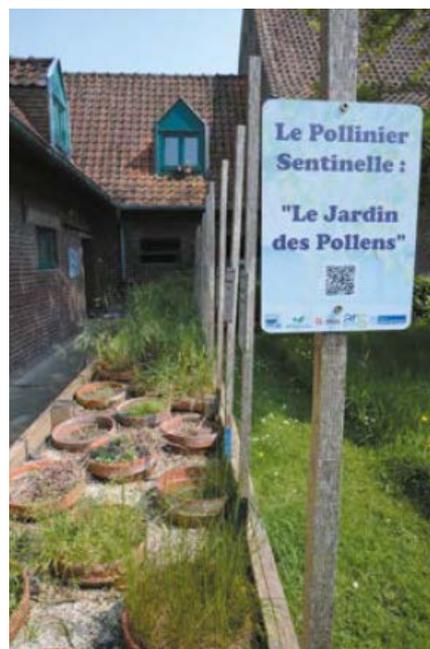
Le conseil de la Métropole Européenne de Lille a adopté le vendredi 11 octobre 2019, la gratuité des transports en commun les jours de circulation différenciée.

La Région Hauts-de-France a également annoncé la gratuité des TER lors de ces mêmes jours de pics de pollution.

Depuis le début de l'année 2019, ATMO Hauts-de-France relevé une quarantaine de journées où la pollution de l'air dépassait le seuil d'information et de recommandation.

➤ Allergies aux pollens

Grâce au « Jardin des pollens », un « pollinier sentinelle ». Créé en 2011 à la ferme du Héron, il rassemble des graminées, mais aussi, alentour, 12 essences d'arbres. Cet espace permet d'avoir à l'œil chaque jour l'évolution de ces 30 espèces, choisies en collaboration avec le RNSA (Réseau national de surveillance aérobiologique), des praticiens et des botanistes. Il est piloté par l'APPA (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique) et la Ville, sous le contrôle de l'ARS (Agence régionale de santé) et de la Région. Le Jardin vise également à l'information et à la sensibilisation du public, par la mise en œuvre d'animations. Grâce aux données fournies est édité un bulletin de « météo pollinique », avec un indice allergo-pollinique pour la semaine sur une échelle de 0 à 5.



➤ Accompagnement des plus démunis

La Ville et le CCAS mobilisés pendant la crise sanitaire de la COVID-19.

Le CCAS et ses personnels continuent d'assurer une grande partie de leurs missions.

La Maison des Genêts délivre quotidiennement des colis alimentaires d'urgence et continue à organiser les distributions mensuelles de la banque alimentaire pour les 440 familles bénéficiant de l'aide alimentaire.

Le Secours Populaire et les Restos du Cœur poursuivent également leur activité avec un appui logistique de la Ville et du CCAS.

Le dispositif d'hébergement d'urgence et de veille hivernale a été prolongé de 2 mois pour prolonger l'hébergement des personnes qui étaient dans l'urgence.

Les prestations d'aide à domicile continuent avec une implication forte de nos personnels et le souci permanent du respect des consignes sanitaires.

La priorité a été donnée aux interventions qui nécessitent le geste aux corps, l'aide aux repas et l'aide aux courses de première nécessité.

Les services de soins infirmiers à domiciles sont également maintenus en priorisant les interventions vers les publics les plus dépendants.

➤ L'aide alimentaire

La ville bénéficie de points de distribution avec la Banque Alimentaire, les Resto du cœur, le Secours Populaire.

Différents points de dépôts sont répartis dans la ville (Ferme Dupire, Maison de quartier Pasteur,

Maison des Genêts, Chanteclerc).

Par ailleurs, une épicerie solidaire est implantée dans le quartier Sart Babylone en plus de la « Campusserie », une épicerie solidaire, à destination des étudiants à l'université du Pont-de-Bois.

Pendant le COVID, le soutien des plus démunis continue

À la Maison des Genêts, une distribution alimentaire a lieu chaque mois pour plus de 450 familles inscrites (près de 1100 personnes). Le nombre de personnes ayant augmenté depuis la mise en place du confinement, la ville a pris la décision en collaboration avec le CCAS d'augmenter considérablement la dotation de denrées alimentaires fournies par la Banque Alimentaire du Nord. La maison des Genêts travaille également avec les associations les Serres des Prés et le Jardin de Cocagne de Villeneuve d'Ascq pour agrémenter les colis alimentaires de fruits et légumes de saison.

D'autre part, la structure délivre toute la semaine des colis d'urgence pour une vingtaine de familles sur place ou à domicile. Au-delà de la distribution de colis, cette action permet de garder un lien social avec des bénéficiaires souvent en détresse.

➤ **Droit au logement (DAL)**

Un pôle logement : de l'accès au maintien

Le CCAS de Villeneuve d'Ascq, en lien avec le service logement de la Ville, est présent à toutes les étapes du **parcours logement**.

Le GAL : Groupe Accès Logement est une instance partenariale pilotée par la Ville, en lien avec le CCAS, composée des principales structures villeneuvoises œuvrant dans l'accompagnement lié au logement.

Ce dispositif vise à **faciliter l'accès au logement social des personnes en situation de précarité**. À partir de l'analyse des situations administratives et sociales des personnes, le GAL repère les éventuelles pièces manquantes au dossier et propose la mise en œuvre, si besoin, d'une démarche d'accompagnement.

Le DLUI (dispositif logement d'urgence et d'insertion) coordonné par la Ville, en lien avec le CCAS, ce dispositif regroupe également des partenaires comme Louise Michel et Résidence +.

Le dispositif s'adresse à des personnes sans abri qui ont besoin d'un accompagnement social compte tenu de leurs difficultés. Ce type de logement est donc transitoire. L'accompagnement est mené par une assistante sociale qui explore les pistes de sortie possibles à partir de l'analyse de la situation.

Le CCAS gère **10 logements** dont la veille technique est assurée par **un agent de liaison et de proximité**. Des conseils sur les économies d'énergies et des animations sont également proposés aux locataires pour garder les bons réflexes lorsqu'ils pourront sortir du dispositif d'urgence et occuper leur propre logement.

La prévention des expulsions

- Trois assistantes sociales proposent une permanence, tous les vendredis matins, à la Villa

- Gabrielle, sans rendez-vous, à des personnes rencontrant des difficultés à payer leur loyer.
- Une professionnelle réalise des enquêtes sociales auprès des personnes qui ont reçu une notification d'assignation. (la Préfecture envoie une copie des notifications au CCAS)
 - La réalisation de cette enquête vise à étudier la situation des personnes avant la convocation devant le Tribunal d'Instance afin d'apporter tout élément nécessaire à l'appréciation de la situation. Cet entretien vise aussi à aider les personnes dans leurs démarches et les orienter vers le bon interlocuteur.

Une **Commission de Recours Ultime (CRU)** a été mise en place afin de trouver un accord « ultime » entre le bailleur et le locataire. Le passage en CRU, comme son nom l'indique, s'effectue uniquement une fois que tous les dispositifs et recours existants ont été actionnés.

➤ **Accès à l'énergie pour tous**

PIG (Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration durable de l'habitat) :

Depuis novembre 2014, un programme dédié à l'amélioration durable de l'habitat est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sur le Territoire Est, c'est le CAL PACT qui sera chargé d'accompagner les ménages très modestes à toutes les étapes de leur projet de rénovation. L'équipe dispose de compétences pluridisciplinaires : chargé de rénovation, thermicien, ergothérapeute, travailleur social...

Les objectifs sont de lutter contre la précarité énergétique, mais aussi de permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (adaptation du logement).

L'accompagnement est sur-mesure, à domicile, gratuit et neutre et à toutes les étapes du projet : diagnostic de situation, définition des travaux prioritaires, premiers conseils à la maîtrise de l'énergie, vérification de la conformité des devis, sollicitation des aides financières, avance des subventions publiques, accompagnement à la réalisation d'une partie des travaux en auto réhabilitation.

AMELIO : Un accompagnement renforcé pour améliorer votre logement

Les conseillers AMELIO accompagnent les locataires et propriétaires pour les travaux de rénovation, d'adaptation et apportent des solutions pour que le logement soit plus confortable et plus économe en énergie.

La Métropole Européenne de Lille et la ville proposent des solutions d'accompagnement adaptées grâce à deux dispositifs :

- AMELIO+, un accompagnement technique et financier par des conseillers spécialisés pour améliorer votre logement.
- AMELIO Pro, un accompagnement renforcé par des conseillers spécialisés pour réaliser dans les meilleures conditions vos travaux de rénovation énergétique dans votre maison.

➤ L'éducation

Dispositif de Réussite Éducative (DRE) :

Le Dispositif de Réussite Éducative porté par le CCAS et la Ville apporte un accompagnement et un soutien personnalisé aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés (d'apprentissage, de comportement, de santé...) ainsi qu'à leurs parents (problèmes de transport, démarches administratives...) en s'adaptant à la situation particulière de chacun.



➤ Accompagnement social

Un pôle « RSA »: un accompagnement global des allocataires du RSA. Quatre référentes RSA accompagnent des allocataires du RSA qui rencontrent des difficultés sociales (logement, santé, surendettement...) Ces personnes sont orientées par le Conseil Départemental à partir des conclusions d'un diagnostic de situation réalisé par un référent RSA du CCAS ou d'une autre structure villeneuvoise. Elles pourront être orientées vers un accompagnement pôle emploi lorsque leur situation le permettra.

➤ Soutien de la Ville aux commerçants lors du Covid

Le dispositif prévu par la Ville de Villeneuve d'Ascq s'adresse aux **commerçants et artisans villeneuvois, qui disposent d'un point de vente physique ouvert au public et qui ont été contraints de fermer leur établissement en lien avec une interdiction d'accueil du public, ou ont eu une forte baisse de leur chiffre d'affaires.**

La Ville de Villeneuve d'Ascq attribue aux artisans et commerçants éligibles localisés sur son territoire une **subvention d'un montant forfaitaire de 1 000 euros**. Il s'agit d'une aide directe et unique.

Une exonération de la taxe d'occupation du domaine public a également été accordée pour les restaurateurs qui ont proposé des terrasses temporaires.

➤ Le contrat de Ville de la commune

Les deux priorités de la ville sont :

- **La jeunesse**, et plus particulièrement d'agir dans les domaines de l'emploi et de l'orientation, ainsi qu'à travers des actions relatives à l'éducation et au soutien à la fonction parentale.
- **Le renouvellement urbain** des quartiers prioritaires ainsi que les actions qui l'accompagnent.

La ville de Villeneuve d'Ascq souhaite sur ce point mettre en avant la **nécessité d'une intervention globale sur le quartier Pont-de-Bois, en lien avec le projet de renouveau de son centre-ville**. Ce quartier, non retenu dans le cadre des projets ANRU, présente en effet des difficultés sociales s'aggravant et des caractéristiques urbaines complexes, liées à un urbanisme de dalle, qui justifient une intervention ciblée des partenaires du contrat. La ville de Villeneuve d'Ascq a également produit

un document spécifique au projet de renouvellement du quartier de Pont-de-Bois.

Globalement, la ville accorde une importance toute particulière à la participation des habitants, notamment en accompagnant le conseil citoyen.

Ce projet de ville se décline plus précisément pour chacun des grands axes prioritaires identifiés par le contrat-cadre :

- Accompagner vers l'emploi et soutenir le développement économique
- Promouvoir la cohésion sociale en matière d'éducation, de santé, en matière de prévention de la délinquance, agir sur le cadre de vie et le renouvellement urbain.

➤ **Prévention, sécurité et médiation**

La Ville dispose d'un service Prévention de la délinquance et Promotion de la santé., d'un service de Police municipale et d'un point d'accès au droit.

Leurs missions consistent à prévenir les conflits en lien avec le conciliateur de justice, assurer une médiation entre les habitants, conseiller juridique quant aux démarches à engager...

Ces services sont composés d'équipes de professionnels qui agissent sur le terrain (éducateurs spécialisés, agents de surveillance de la voie publique, policiers municipaux). Le déploiement de la vidéoprotection, pilotée depuis le Centre de supervision urbain, permet également de lutter contre l'insécurité.

Par ailleurs des agents d'insertion et de lutte contre l'exclusion exercent également des missions de prévention au sein des centres sociaux.

Cette politique s'appuie sur des outils transversaux permettant un dialogue avec les acteurs du territoire (préfecture, Ilévia, bailleurs...) :

- Conseil local de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR),
- Observatoire villeneuvois de l'ambiance et de la sécurité (OVAS),
- Cellule de veille par conseil de quartier.



Enfin, le point d'accès au droit accueille des permanences de différentes professions juridiques (avocats, notaires) offrant un service de proximité d'information juridique et d'aide au règlement amiable des conflits.



➤ Lutter contre les discriminations et pour le respect des Droits de l'homme

La Maison des Droits de l'homme

Des hommes et des femmes déterminés à vivre-ensemble et libres ont su depuis toujours défendre notre liberté. Il faut que ces combats d'hier et ceux qui aujourd'hui leur ressemblent soient connus, expliqués, enseignés, comparés et débattus par rapport à la cause qui leur est commune : celle des droits de la personne humaine.

C'est donc afin de réfléchir et de construire une société solidaire, démocratique, pacifique et durable, que la Maison des droits de l'Homme, lieu de ressource et de rencontre pour les associations œuvrant pour la défense des droits de l'Homme, a été créée.



Maison Nelson-Mandela des droits de l'Homme et des associations, située chaussée de l'Hôtel-de-Ville

Coopérations et relations internationales

Le développement durable passe par une remise en question des échanges inégaux entre le Nord et le Sud et il n'y aura pas de développement soutenable au Nord s'il n'y en a pas au Sud.

De plus, le développement durable doit permettre à tous les peuples d'accéder équitablement à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel, sur une Terre dont les ressources seraient utilisées plus raisonnablement et les milieux préservés.

C'est pourquoi Villeneuve d'Ascq met en place des actions visant à échanger nos savoirs et savoir-faire et à accompagner les collectivités dans leur émergence et leur développement.

Soutien de la ville aux associations : le tissu associatif accompagne et encourage également ce développement des liens entre les habitants des villes jumelées.

➤ Le handicap

Favoriser l'accessibilité partout, c'est-à-dire au niveau des transports, de la voirie, des espaces publics, des logements et des bâtiments publics, c'est permettre aux personnes en situation de handicap de participer à la vie sociale et culturelle et à des activités économiques. C'est développer une qualité d'usage de la ville pour tous. C'est également anticiper les défis démographiques à venir de notre société vieillissante.

➔ Quelques illustrations concrètes :

- Scolarisation : la Ville s'engage à poursuivre ses campagnes de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.
- Manifestations : acquisition de casques pour les malentendants, pose de planchers pour les

personnes en fauteuil, interprétariat en langues des signes, projection des discours en gros caractères, les manifestations organisées par la mairie devront progressivement pouvoir accueillir les personnes handicapées.

- Enfance : le contrat Enfance, signé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales, prévoit l'intégration des enfants handicapés de 0 à 6 ans dans les structures d'accueil municipales et associatives.
- Handisport : la Direction Jeunesse et Sport a accepté de financer un demi-poste afin de développer le handisport dans des clubs spécifiques, ainsi que dans les sections des clubs existants et dans les écoles.
- Charte « une ville accessible pour tous »
- Création d'une commission accessibilité



Label Tourisme et handicap : ce label apporte la garantie d'un « accueil efficace et adapté aux besoins indispensables » pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)



Commerçants, professions libérales, établissements publics, les établissements recevant du public (ERP) doivent répondre aux normes d'accessibilité depuis le 1er janvier 2015. Si tel n'est pas encore le cas, ils doivent mettre en place un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Un programme de mise en conformité des ERP (établissements recevant du public) est mis en place par les services techniques de la ville.

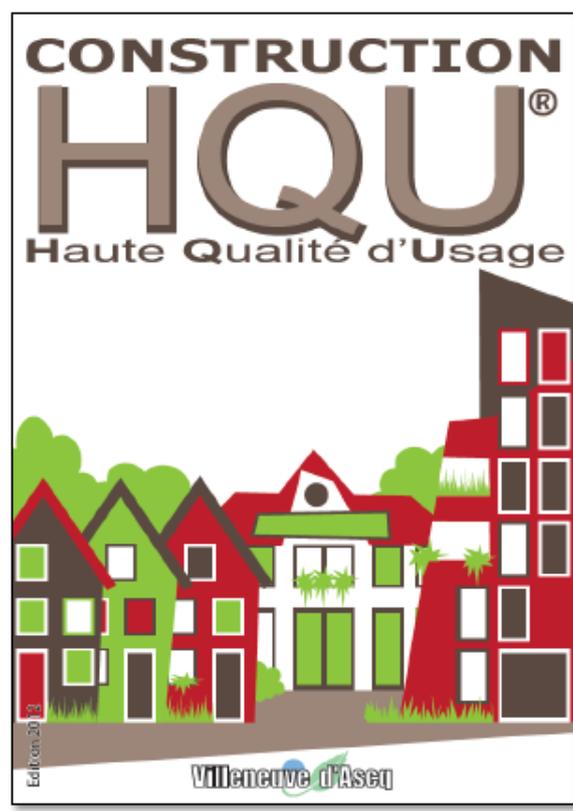
➤ LA DEMARCHE HQU

Cette démarche prend en compte l'usage universel dès la conception d'un bâtiment quel qu'il soit. Tout en respectant les normes de construction et la loi sur l'accessibilité, sont préconisés un certain nombre d'aménagements complémentaires permettant une utilisation par tous, quelles que soient les capacités physiques, sensorielles, intellectuelles ou la perte d'autonomie de chacun.

La Haute Qualité d'Usage a été promue auprès d'une trentaine d'établissements recevant du public :

- Commerces de grandes et moyennes surfaces
- Commerces d'Artisanats
- Résidences de logements
- Bâtiments administratifs
- Crèches
- Espaces de sport et loisirs
- Cabinets médicaux et paramédicaux

Depuis 2014, APF-France Handicap, la CAPEB et la Ville de Villeneuve d'Ascq mènent une réflexion commune pour réaliser une Maison Universelle. L'un des intérêts de ce lieu ressource, sera de capitaliser les astuces du quotidien qui simplifient la vie. À travers ce projet, l'objectif est de faire vivre cet espace ressource en accueillant des personnes intéressées par la démarche HQU, mais aussi le faire évoluer par un processus d'amélioration continue de la qualité d'usage. Ce projet a été retenu comme un « POC » dans le cadre de Lille Capitale mondiale Design 2020.



FINALITÉ 4 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

82,2 ans pour les femmes ; 74,6 ans pour les hommes : dans le Nord, l'espérance de vie à la naissance est inférieure à la moyenne nationale (84,4 et 77,6).⁶

En 2005, dans la région, plus de 5 000 élèves ont quitté le système éducatif sans diplôme ou qualification. Le Nord/Pas-de-Calais fait partie des régions où le poids de ces départs est le plus important.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. »
Principe 1 – Déclaration de Rio – 1992

La finalité « épanouissement de tous les êtres humains » le fait apparaître clairement : le développement durable est né de préoccupations environnementales mais aussi de la nécessité de remettre l'homme au cœur de notre projet de société.

Chacun devrait en effet avoir accès aux biens et services essentiels (éducation, santé, logement dans un environnement sain) ainsi qu'à la culture. La ville, parce qu'elle est au plus près de la population, est un échelon crucial lorsqu'il s'agit d'identifier et de répondre aux besoins et aux aspirations de ses habitants.

A- Bilan interne de la collectivité

➤ Conditions de travail

En application du décret 2001-1016 du 05 novembre 2001 la ville a élaboré son « **document unique** » afin de mettre en place un système de management des risques, c'est un des axes prioritaires du service hygiène et sécurité. Celui-ci est en cours d'actualisation.

Enquête en 2015 sur la qualité de vie au travail : + de 50 % de réponses au questionnaire, les problématiques prioritaires identifiées sont : l'organisation du travail et gestion de l'urgence quotidienne, reconnaissance du travail par le management et l'institution, régulation et prévention des conflits et des tensions avec le public, adhésion à un projet stratégique global clairement exprimé.

⁶ Source : Insee : Estimations de population, État-civil

➤ La santé des agents municipaux

Participation de la ville pour que les agents puissent avoir une mutuelle santé (sur la base du quotient familial et dans la limite d'un plafond). Possibilité également d'adhérer à une garantie maintien de salaire.

➤ Zéro phyto

Appelés couramment les pesticides, les produits phytosanitaires doivent bientôt disparaître. Cette petite révolution verte implique un changement dans les pratiques professionnelles pour nos collègues de la VEEP (Valorisation et Entretien des Espaces Publics).

L'objectif est de mettre en œuvre des méthodes alternatives au désherbage chimique et d'adopter de nouvelles postures de travail pour prévenir les maladies professionnelles.



Le service Espaces verts a par ailleurs fait l'acquisition d'outils électriques pour protéger santé des agents et réduire le bruit et la pollution atmosphérique.

Enfin, la mise en place d'un marché pour la gestion des dépôts amiantés a permis la protection santé des agents et limitation des pollutions de sites et adaptation traitement dans la bonne filière.

➤ Amicale du personnel

L'Amicale du personnel permet aux agents municipaux d'accéder par exemple au sport en entreprise. Le CNAS permet par ailleurs, en complément de l'Amicale aux agents de bénéficier de tarifs préférentiels pour la culture et les loisirs.

➤ Formation

La collectivité a pour vocation d'assurer un ensemble de compétences qui s'inscrivent dans des missions de service public.

Elle se doit de définir ses politiques et ses missions au plus près des demandes et des attentes de la population, des agents de la Ville et du CCAS.

Il appartient de ce fait à la Collectivité de permettre aux agents de se former dans le cadre d'une politique de formation qui puisse répondre aux objectifs des services et à l'amélioration de leur fonctionnement, d'une part, et constituer une réponse adaptée aux attentes individuelles en matière de développement des compétences professionnelles et d'évolution des carrières des agents, d'autre part.

Dans la mesure où l'agent est acteur de son parcours professionnel, la politique de formation visera à accompagner les agents dans :

- L'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle
- L'adaptation aux changements techniques et à l'évolution de l'emploi territorial
- Contribuer à l'intégration et à la promotion sociale
- Contribuer à la réalisation des aspirations personnelles pour favoriser la mobilité.
- Créer les conditions pour une égalité professionnelle effective pour l'accès aux différents grades et emplois entre hommes et femmes.
- Créer des conditions favorables par la mise en place de moyens matériels et humains.

B- Bilan des politiques mises en œuvre sur son territoire

1. Santé

Les habitants des Hauts-de-France ont l'espérance de vie à la naissance la moins élevée des régions métropolitaines et sont globalement en moins bonne santé que la moyenne française.

Selon 62% des Nordistes, le moyen le plus sûr pour rester en bonne santé est de faire confiance à la médecine. Seul 36 % des habitants de la région estiment qu'ils doivent faire confiance à leurs propres comportements en matière de santé.

➤ Le bruit

Le bruit est la pollution ressentie par les citoyens comme la plus gênante. Au-delà des problématiques de santé évidentes, il est également la source de conflits de voisinage. C'est pourquoi la mairie cherche à prendre en compte la problématique du bruit dans les politiques municipales (bâtiments, espaces publics, urbanisme...) et à mettre en place des procédures pour réagir aux nuisances.

- Cartographie des niveaux sonores
- Prise en compte plus précisément dans les salles des fêtes et les restaurants scolaires
- Intégration de la cible bruit dans les opérations de HQE (école de musique...)
- Mise en place d'un service de la médiation pour régler les problèmes de voisinage
- Par ailleurs, une convention de coopération relative à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été signée en 2013 avec LMCU.

➤ Le principe de précaution

Selon la Loi Barnier de 1995 "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles [...] à un coût économiquement

acceptable" Ce principe est également repris dans la Charte de l'environnement en 2004. Il s'agit donc, pour la Ville, d'orienter ses décisions en conformité avec le principe de précaution, inscrit dans son Agenda 21.

- ➔ Délibération municipale pour l'interdiction des OGM dans la restauration scolaire et pour les personnes âgées ...
- ➔ Moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution (octobre 2020).

2. Accès pour tous à la culture et au sport

➤ La culture

Villeneuve d'Ascq dispose sur son territoire de **nombreux équipements culturels** de dimension nationale et régionale (Rose des Vents, Ferme d'en Haut, Asnapio, Forum départemental des Sciences, Quanta, le LAM...) mais aussi plus locale (musée du terroir, l'école de musique, musée des moulins, musée de plein air, mémorial d'Ascq 1944, château de Flers...).



L'école de musique a été construite dans le respect des normes HQE (Haute qualité environnementale) et dans le souci du meilleur confort de pratique pour les musiciens. Un soin tout particulier a été apporté à la qualité acoustique et à l'isolation phonique. L'école est en outre entièrement accessible aux personnes handicapées.

L'accès à la culture et aux loisirs permet aux individus de s'épanouir et de se forger un esprit critique. Démocratiser la culture pour qu'elle ne soit pas exclusivement l'apanage d'une minorité, mais bien qu'elle exprime sa vocation sociétale, c'est aussi participer au développement de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de la diversité culturelle.

Villeneuve d'Ascq mène une politique très active d'inclusion dans et par la culture, dont le cinéma de plein air, la Fête de la musique, les bals populaires et les bibliothèques de quartier...

La politique culturelle s'articule autour de 5 grands axes :

- L'accès à la culture : personnes défavorisées et accès à un large public (confère ci-dessous)
- Accompagnement des pratiques amateurs (Théâtre, écoles de musiques (3), arts plastiques...)
 - o par la formation
 - o l'enseignement
 - o la mise à disposition de lieu de répétition et de diffusion



Zoom : La Compagnie Quanta propose divers ateliers de pratique artistique ouverts à tous : théâtre, danse, batucada, clown, musique, conte et arts plastiques.

La Compagnie propose les créations théâtrales et musicales jouées par les personnes accueillies au sein de l'ESAT, diffusées dans les locaux de Quanta.

- L'Animation dans la ville :
 - o La Fête de la musique, les journées du Patrimoine...
 - o Partenariat avec les associations culturelles: subvention, accompagnement technique, logistique et humain
- Le Patrimoine et l'archéologie : Classes du Patrimoine, relations avec les différents acteurs
 - o Le parc Archéologique « ASNAPIO »
 - o La Charte des Églises
 - o Mise en valeur du Patrimoine « moderne »
- Relation avec les acteurs culturels (+ de 100) : subvention, partenariat, tableau de bord et contrat d'objectif avec les plus importantes
 - ➔ Quelques illustrations concrètes à Villeneuve d'Ascq : Chèque Crédit Loisirs, Bourse d'enseignement artistique, Atelier de culture jeune, Ateliers de pratiques artistiques, Projets de vacances en famille en lien avec les centres sociaux....

Le service Culture et l'Office du Tourisme se mobilisent également lors de nombreux évènements :

Musée du Terroir

Diverses animations sont désormais proposées un dimanche par mois au grand public



➤ Le sport

Une ville sportive⁷ : 160 clubs dans 60 disciplines différentes, 22 000 licenciés, plus de 300 événements sportifs...

C'est aussi : 10,99 hectares de terrains de football et de rugby ; 5010 m² d'installations d'athlétisme ; 1,2 hectares d'aires de jeux dans les 19 salles de sport ; 1,32 hectares de plateaux d'évolution ; 30 km de chemins piétonniers...

La politique du sport à Villeneuve d'Ascq, c'est la **prise en compte de toutes les pratiques sportives à tous les niveaux**. Sport de loisir ou familial, sport de haut niveau ou scolaire, sport action, handisport, ... tous les moyens matériels et humains sont mis à la disposition des Villeneuvois pour assurer une diversité des pratiques et une qualité des enseignements.



De nombreuses initiatives sont proposées pour permettre une pratique la plus large possible :

✓ Le sport en famille :

Cette action permet une approche conviviale des activités physiques et sportives en rassemblant parents, grands-parents et enfants autour d'une pratique intergénérationnelle adaptée au niveau de chacun.

✓ Le droit à l'initiation sportive :

- Le **centre municipal d'initiation sportive (CMIS)** doit permettre à votre enfant de découvrir un panel d'activités le plus large possible de manière à s'engager de façon plus éclairée au sein d'un club sportif.
- Les **Actions Sportives de Proximité**, qui constituent l'une des composantes majeures du **projet éducatif villeneuvois** qui, dans sa cohérence éducative sur l'ensemble du territoire, donnera naissance à des projets pédagogiques entre les différents services de la ville, les structures et le secteur associatif qui se donnera comme public cible les jeunes villeneuvoises et villeneuvois.

Ce service public qui a pour but d'encourager la pratique sportive et de faire découvrir à chacun et chacune différentes activités tout au long de l'année doit avant tout être un tremplin pour permettre à nos adolescents d'adhérer à un club sportif, une association culturelle, de fréquenter une structure de la ville, d'en faire tout simplement les citoyens acteurs de notre ville de demain.

⁷ NB : En 1996/97 la ville a reçu le trophée de **la ville la plus sportive de France** par le quotidien l'Équipe, titre symbolique vécu comme une récompense du travail effectué depuis près de 20 ans et qui se poursuit aujourd'hui encore.

- ✓ la politique sport et handicap :

La ville de Villeneuve d'Ascq mène depuis de nombreuses années une politique très dynamique dans le domaine "sport et handicap". En partenariat avec l'Office Municipal du Sport (OMS) et les clubs sportifs, elle agit pour favoriser la pratique physique et sportive et l'accessibilité des personnes en situation de handicap (physique, cognitif, sensoriel).

Les clubs

4 Clubs Handisport, 1 Club de Sport Adapté, 3 clubs valides avec section handisport, 14 clubs valides accueillent des athlètes handicapés.

246 sportifs

194 licenciés en club spécifique, 22 licenciés en section handisport ou sport adapté, 30 licenciés en club valide.



Au total 40 disciplines sportives peuvent être pratiquées par les personnes en situation de handicap physique, mental et/ou sensoriel dans 61 clubs Villeneuvois.

L'**Office Municipale du Sport** renseigne et conseille les associations sportives locales sur l'accueil des personnes handicapées et la mise à disposition de matériels adaptés. Elle oriente des personnes en situation de handicap dans le choix d'une pratique sportive adaptée.

- **l'aide à la cotisation** : Elle est attribuée par la ville pour faciliter l'accès à la pratique d'une activité sportive de tous les villeneuvois en fonction de leurs revenus.
- **les jeunes et le sport** : de nombreuses actions sont proposées aux jeunes villeneuvois pour les inciter à découvrir, pratiquer et approfondir un sport : classe à dominante sportive, centres municipaux d'initiation sportive, accueils de loisirs à dominante sportive, actions sportives de proximité...

FINALITÉ 5 : LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE¹

Il faudrait un territoire 8 fois plus grand que celui du Nord-Pas-de-Calais pour répondre aux besoins actuels de sa population ⁸

Plus de la moitié des déchets sont valorisés dans la région.⁹

438 kg de déchets produits par an et par habitant à Villeneuve d'Ascq (en 2003)¹⁰

L'économie circulaire désigne un concept économique dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Au niveau individuel, mieux produire et mieux distribuer ; mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter : par ses modes de production et de consommation, chacun d'entre nous peut agir pour un développement durable.

Nos modes de production et de consommation deviennent ainsi des moyens de progresser vers la réalisation des quatre finalités précédemment développées : préservation de l'atmosphère et de la biodiversité, épanouissement de tous et cohésion sociale.

A- BILAN DES ACTIONS INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

1. Améliorer nos usages

La réalisation du bilan carbone de la mairie de Villeneuve d'Ascq a permis d'identifier les principales sources de déchets : le papier en fait partie.

➤ Réduire la consommation de papier en mairie

Pour son fonctionnement, la mairie utilise près de 70 tonnes de papier par an.

La dématérialisation de certaines pratiques (marchés publics en ligne, relances des habitants par Email...) a déjà permis d'économiser en 2006 plus de 300 000 feuilles papier.

La dématérialisation du circuit des délibérations municipales s'inscrit également dans ce même esprit.

Pour les élus par exemple suppression de l'impression de la revue de presse papier, généralisation

⁸ (En assurant la sauvegarde de l'environnement) Florent LAMIOT, Conseil Régional - Nord pas de Calais

⁹ Selon 3 méthodes : tri, incinération avec récupération d'énergie, fabrication de compost.

¹⁰ Source : rapport baromètre du développement durable (2003)

du recto-verso ou encore limitation de l'usage de papier couleur. Par ailleurs, la distribution aux particuliers de documents municipaux a été optimisée et le format d'invitation réduit.

2. Réduction des déchets

➤ Trier le papier en mairie

Un agent administratif produit environ 80 kg de papier par an dans le cadre de son activité. C'est donc pour permettre la valorisation des déchets papier dans des filières adaptées à son recyclage que la mairie a mis en place un système de tri sélectif du papier sur 20 sites.



Actions pour réduire le **gaspillage alimentaire** : travail dans différentes écoles sur les modalités de présentation des aliments et des plats, développer également une réflexion sur l'environnement de la restauration afin de favoriser au travers de jeux et activités la sensibilisation à l'éducation alimentaire et l'éco-citoyenneté.

3. Politique d'achats durables

Pour une société et un monde plus solidaire, Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans une démarche d'achats éthiques dans ses marchés publics.



Les Marchés Publics représentent plus de 20% du PIB national. Ils sont une réelle opportunité pour faire évoluer les pratiques et les entreprises vers une véritable prise en compte du développement durable.

La municipalité a choisi de jouer pleinement son rôle en intégrant dans sa politique d'achats des valeurs humaines et environnementales en accord avec le développement durable. La commission d'appel d'offres intègre des critères de pondération qui permettent de mieux prendre en compte le développement durable dans les marchés publics.

Un achat public durable est un marché qui intègre des exigences, des spécifications ou des critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

L'action de la ville s'articule autour de trois axes :

- Commande publique et volet éthique/équitable (restauration municipale),
- Commande publique et insertion (personnes en difficultés professionnelles...),
- Commande publique et protection de l'environnement : des clauses environnementales sont intégrées à des marchés de fournitures et de prestations de services (chantier vert, choix des matériaux, choix des fournitures...).

➤ **Le volet éthique**

« Salaires de misère, cadences infernales, travail des enfants, interdictions des syndicats... », La Ville par le biais de ses achats, évite de cautionner ces conditions de travail. Elle cherche ainsi à faire progresser et respecter les droits sociaux fondamentaux par l'insertion de clauses « éthiques » dans ses marchés publics.

➤ **Le volet équitable**

Le commerce équitable est une démarche complémentaire au commerce éthique qui vise, en plus du respect des droits de l'homme, à apporter aux travailleurs un revenu leur permettant de prendre en charge leurs besoins fondamentaux et à préserver l'environnement naturel, social, culturel et économique. La Ville participe de cette manière au développement et à la création de filières alternatives au commerce dit « classique » en mettant en relation des acteurs de l'économie solidaire.

- ➔ Utilisation par le protocole de café issu du commerce équitable (manifestation en mairie), café équitable dans un certain nombre de distributeurs sur la ville, utilisation de riz provenant exclusivement du commerce équitable pour la restauration scolaire et les seniors.

➤ **Le volet social**

Certains articles du Code des Marchés Publics (14, 30 etc.) permettent l'insertion de clauses dites « sociales » dans les marchés publics. Les Services de la mairie peuvent intégrer ces clauses et permettre à des personnes rencontrant des difficultés de s'insérer dans la vie professionnelle, liant de ce fait dépenses publiques et intérêt général.

Dans le cadre du PLIE (Plan Local d'Insertion Économique) et en partenariat avec la Maison de l'Emploi, l'insertion de clauses sociales dans les marchés de la ville a permis entre 2004 et 2006 à 83 personnes de retrouver une activité professionnelle dans des marchés tels que la propreté, les espaces verts, le bâtiment...

Plus récemment, différents marchés illustrent cette démarche :

- Le marché de performance global d'éclairage public : l'entreprise titulaire s'est engagée sur un volume de 14 700 h d'insertion sur la durée totale du marché (7 ans)

Dans le cadre du précédent marché, 4 personnes issues de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ont été embauchées définitivement.

- Espaces verts : 4 lots d'entretien des Zones Naturelles, des murs anti-bruit, des plantes vertes de la serre de la piscine Babylone et de fauchage est réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés
- Le marché de la propreté : le nettoyage et ramassage de déchets sont confiés à des entreprises d'insertion pour l'ensemble de la ville (FCI et Résidence +). Les permanences propreté sont confiées à une association d'insertion (Tremplin).

➤ Le volet environnemental

Produits bio et produits équitables dans la restauration scolaire et pour les personnes âgées, utilisation de bois certifiés FSC pour le mobilier et les espaces publics, achat de véhicules GNV, hybrides et électriques, 70 % achat papier recyclé, encres d'origine végétale....

La Ville avait, lors du nouveau marché public, décidé d'augmenter la **part du bio** dans les repas qu'elle propose aux enfants, **passant de 5 à 25 %**. À cela s'ajoutent des produits frais, la sélection de produits labellisés (Saveurs en Nord, Label rouge, etc.) et une production locale.



Un nouveau marché est en cours d'écriture avec des ambitions qui devraient être encore plus fortes.

B- BILAN DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

1. Le Défi famille Zéro déchet

Nous produisons environ 500 kg de déchets par an ! Le défi zéro déchet représente une occasion de réduire notre production de déchets tout en économisant les ressources naturelles de notre planète.

C'est l'occasion de casser le cercle vicieux du consommer, jeter et produire toujours plus de déchets.

Villeneuve d'Ascq a rejoint en 2019 d'autres villes dans la démarche zéro déchet. Celle-ci consiste à diminuer le poids de nos déchets, améliorer le tri, penser au réemploi et plus globalement aller vers une consommation plus raisonnée.



Plus de 25 ateliers sur la ville ont été proposés aux 80 familles inscrites au défi en 2020.

➤ Commerces zéro déchet

Une étude est en cours sur le développement du commerce zéro déchet sur le territoire. Plusieurs enseignes et commerces locaux ont été contactées pour échanger sur leurs pratiques et voir comment les faire évoluer. Un questionnaire a par ailleurs été envoyé aux habitants pour recueillir leurs habitudes et leurs besoins. Avec le Covid, cette étude sera relancée en 2021.

➤ **Ambassadeurs zéro déchet**

Suite aux différentes réunions de bilans et d'échanges avec les personnes inscrites aux défis zéro déchet, certains ont souhaité aller plus loin et s'impliquer pour rassembler le plus grand nombre dans la démarche.



Des ateliers de travail et création ont commencé pour trouver des pistes pour inciter les voisins à franchir le pas, comment tenir un stand, comment labelliser la dynamique...

2. Encourager la consommation et les échanges solidaires

➤ **L'économie solidaire**

L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social.



Acteur bien connu de l'aide aux SDF, l'ABEJ-Solidarité s'est installé à la Maillerie.

Il est possible d'y amener meubles, objets, vêtements en bon état... mais aussi venir acheter des biens de seconde main, retapés ou non.

Le magasin et le dépôt sont réunis depuis juin 2020 sur le site.

Également une autre ressourcerie localisée zone de la plaine : « Le Comptoir des solidarités ». Créée par les centres sociaux de Villeneuve-d'Ascq, auxquels se sont joints d'autres partenaires (Club Prévention AVANCE, Le Tremplin et Résidence Plus) : elle récupère de vieux meubles et palettes, retapés et transformés par ses salariés puis remis en vente.



Le Comptoir des Solidarités
Projet partagé pour l'insertion

3. Les déchets sont des ressources

L'association EPA'J 59 a sollicité le soutien de la Ville pour récolter des bouchons afin de financer des projets humains ou matériels permettant de favoriser l'autonomie.



Des urnes sont à disposition dans les piscines (Triolo et Babylone), et dans certaines associations.



➤ **Recyclage des cartouches d'encre**

La Ville et l'association du Triporteur à Cartouche ont installé des points de collecte pour vous permettre de déposer vos cartouches usagées à la médiathèque municipale, à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier, aux Cal Charlie-Chaplin et Augustin-Thierry et dans les écoles maternelles Toulouse-Lautrec et Anatole-France.

Les cartouches sont ensuite remanufacturées et remises sur le marché à prix réduit. Cela permet d'éviter près de 1,5 kg de déchets par cartouche.



Aujourd'hui, 80 % des cartouches d'encre sont jetées, alors qu'elles peuvent se recycler.

➤ Les amis de la nature : Mise en place d'une collecte des bouchons de liège

Pourquoi récolter les bouchons de liège ?

Le liège se décompose très mal, le réemploi du liège peut éviter la surexploitation des plantations de chêne-liège.

Le liège recyclé participe activement à la réduction des déchets, matériau recyclable, il se laisse broyer en granulats sans perdre de ses qualités.

Le liège en vrac présente diverses qualités : isolant, léger, thermique, acoustique et ignifuge, économique, facile d'utilisation et ne présente pas de tassement, n'est pas consommé par les insectes ou les rongeurs.



Que deviennent les bouchons ?

Les bouchons sont transformés en granulats de différentes tailles.

Mélangés à de l'argile et de la paille, ils entrent dans la fabrication de brique avec le granulat de taille supérieure. Ils sont utilisés pour rénover les maisons à colombages pour remplacer le torchis. Les murs, ainsi rénovés, seront enduits d'une première couche de granulats, et d'une deuxième couche plus fine.

Le liège est également infiltré sous les toits, entre les cloisons et sous les planchers. Il entre dans la composition des chapes.

➤ Le stade Pierre Mauroy engagé pour le développement durable

Le Stade Pierre-Mauroy a signé la **charte écoresponsable des grands équipements sportifs et sites d'accueil**.



Quelques actions concrètes :

- Des **zones de tri** ont été créées dans le Stade pour **faciliter le tri sélectif** (plastique, carton, verre, divers matériaux, bio-déchets, etc.), utilisation de gobelets consignés.
- Une **signalétique pédagogique** a été établie à l'égard du public
- La gestion des déchets a permis **20 tonnes de déchets en moins** et la **revalorisation de plus de 15% des déchets**.

4. Sensibiliser sur la réduction des déchets

➤ Le compostage

Afin d'orienter les habitants vers une gestion responsable de leur jardin, Villeneuve d'Ascq a choisi le compostage individuel comme porte d'entrée. En effet, le compostage constitue une solution simple, économique et écologique pour :

- se familiariser à des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- fertiliser gratuitement son jardin avec un engrais de qualité,
- limiter ses déplacements à la déchetterie et donc diminuer les coûts engendrés par la collecte,
- et bien entendu, réduire le volume des déchets à la source.

Les **formations compostage** sont proposées toute l'année aux habitants villeneuvois. Ces formations ouvrent le droit à **une prime** (de 20 à 25 €) pour acheter un composteur et présentent la garantie que chaque particulier ait bien reçu une information adéquate sur le compostage.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la MEL propose d'accompagner les habitants pour la mise en place de point de compostage collectif près de chez eux.

Les candidatures retenues bénéficieront :

- d'une formation de guide-composteur pour la personne référente de site,
- d'un accompagnement personnalisé pendant 9 mois par un professionnel du compostage,
- de la mise à disposition gratuitement du matériel adapté : composteurs fermés, bioseaux, guides, mélangeurs...

Avec le soutien de la MEL, la Ville a développé **3 sites de compostage collectif** au sein de **centre de loisirs** (Calmette, René Clair et Pierre et Marie Curie). Une réflexion est en cours pour proposer du compostage sur d'autres sites voir sur l'espace public.

Opération feuilles mortes contre compost



L'opération a encore été renouvelée cette année sur différents sites de la ville.

5. Les circuits courts

L'idée étant de poursuivre un modèle économique qui permet à la fois de :

- Créer une offre de produits alimentaires de qualité,
- Contribuer à la diminution du bilan carbone,
- Créer et localiser des emplois agricoles
- Développer une cohésion sociale et solidaire au sein de la population

L'offre en matière de circuits courts existe sur le territoire Villeneuvois et au-delà des ventes directes dans quelques fermes villeneuvoises, d'autres approches se sont également développées :

Jardin de cocagne : Un espace d'insertion professionnelle par le maraîchage biologique en plein cœur du Parc Scientifique de la Haute Borne, à Villeneuve d'Ascq. Une belle idée pour établir des passerelles durables entre les personnes en insertion et le monde de l'entreprise, la filière bio et les consommateurs locaux, l'innovation scientifique et l'innovation sociale.



**Le Jardin
de Cocagne**
DE LA HAUTE BORNE

« Grâce à la production et à la distribution locales de paniers de légumes biologiques, le Jardin de Cocagne agit concrètement pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. »

Jean-Louis Poillion directeur du Jardin de Cocagne

Le dispositif **PANIER S** permet aux personnes en situation de précarité de se fournir en paniers bio sur différents sites de la ville (Centre social Centre-Ville et Cocteau).

L'idée est de lever les obstacles à l'accès aux produits bio locaux et de saison pour tous et de proposer un accompagnement dans la durée vers le bien-être alimentaire !



Tout en soutenant l'agriculture biologique régionale en s'appuyant sur les agriculteurs bio du territoire et garantissant des prix rémunérateurs pour les producteurs !

Ce dispositif est également porté par les jardins de cocagne et le réseau des AMAP.

La Ruche qui dit oui !

Le principe ? On s'inscrit sur le site de La Ruche qui dit oui, on passe sa commande, et on vient la chercher, un vendredi sur deux, de 16h30 à 18h30, ainsi que le lendemain matin.

Ce sera chaque semaine l'occasion de rencontrer quelques producteurs.

L'association des **Serres des Prés**, qui héberge la Ruche qui dit oui, vise l'insertion par l'activité économique. Depuis 1985, elle accompagne chaque année une soixantaine d'hommes et de femmes vers l'emploi par le biais d'une production maraîchère de plus en plus diversifiée, les légumes sont cultivés depuis trois ans dans le strict respect des principes de l'agriculture bio. Ce qui a valu voilà quelques mois à l'association l'obtention du précieux label...

L'entreprise d'insertion s'est lancée dans la transformation de ses légumes et aromates en 2015 et

depuis l'été 2017, l'association dispose de son propre atelier. Ce qui lui permet de produire dans de meilleures conditions et de mieux former ses salariés.



Le CIVAM et les marchés de producteurs à la Ferme du Héron



MARCHÉ FERMIER DU CIVAM

Entrée libre
Marché couvert
1 Nouveauté 2019!

Dimanche 15 septembre 10h-17h
Ferme du Héron
Chemin de la Ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq



Stationnement : parking de la ferme Petitprez (théâtre et restaurant Quanta)

Beurre
Bières
Bœuf
Brioches
Confitures
Crème
Farine
Fromages
Fruits
Jus
Légumes
Pains
Porc
Sels
Soupes
Spiruline
Tisanes
Yaourts
... etc!

4 marchés de producteurs ont eu lieu à la Ferme du Héron.

L'idée est de valoriser les produits fermiers, locaux et souvent en bio.

Vascq'Amap

L'association VAscq'Amap a été créée officiellement en 2010. Elle est née du désir de quelques citoyens de Villeneuve d'Ascq de construire localement une AMAP en accord avec les objectifs et les valeurs de la charte Charte nationale des AMAP.



Un maraîcher et un éleveur fournissent les « amapiens » en produits locaux et bio.

La distribution se fait chaque semaine dans les locaux de la ferme d'en Haut.

6. Le Repair Café de Villeneuve d'Ascq

L'objectif du « café de la réparation » est d'**apprendre** à ceux qui le souhaitent **comment réparer** leurs objets, leurs appareils en panne **plutôt que de jeter**. Conséquences : réduction de la consommation de matières premières et énergétique nécessaire à la fabrication de nouveaux produits et donc du volume des déchets produits. Économies financières, pour les ménages, en réutilisant plutôt qu'en rachetant des biens de consommation. Développement du lien social via la rencontre et l'échange.



7. Développer le principe d'éco-manifestation

Une éco-manifestation est une manifestation qui limite son impact environnemental et soutient une économie sociale et solidaire tout en associant des partenaires locaux. Plus largement, elle véhicule les valeurs du développement durable.

À Villeneuve d'Ascq, des expérimentations ont été lancées dans le cadre de la Foire aux Associations depuis 2009 et visent à être élargies à l'ensemble des événements de la ville.



En 2011, la Ville a notamment acheté des triptyques de tri et lancé l'idée de gobelets réutilisables (les vendeurs de boissons s'engagent à remplacer les gobelets jetables par ceux de la ville, que les visiteurs leur rendent en fin de manifestation et qui, après lavage, seront réutilisés lors d'un autre événement).

Un « **kit éco-manif** » mis à disposition des organisateurs est composé des outils suivants :

- Triptyque de tri des déchets,
- Gobelets réutilisables au logo de la ville,
- Parking vélo gratuit et gardienné.



Rédaction : direction Développement durable avec la contribution de l'ensemble des services municipaux

Mise en page : service Communication

2ème édition numérique - 25 mars 2021



Mairie de Villeneuve d'Ascq
Place Salvador-Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 43 50 50
www.villeneuedascq.fr